



TRELIUVAN

Bulletin municipal • Mai 2017



Nouveaux jeux Résidences Genêts-Bruyères-Korrigans



Christian Lehmann, citoyen mis à l'honneur le 8 mai



Remise des cartes d'électeurs aux jeunes citoyens de la commune

SOMMAIRE

BULLETIN N° 154

Fête Nationale du 13 Juillet 2017 2

Numéros utiles 2

Editorial du Maire 3

Informations municipales 4

Compte-rendu

des conseils municipaux 4 - 6

Remise des cartes aux futurs électeurs 6

Cérémonie du 8 mai 2017 6

Budget 2017 7

Travaux réalisés 8

Urbanisme 9

Dinan agglomération : les débuts 10

Un an de plus pour M^{me} Roussin 11

CCAS - Ateliers mémoires Peps Eureka 11

CCAS et l'Asso. «Les Phares Bretons» 11

Ecole Jean Ferrat 12

Mise en place d'un Pédibus 12

Accueil de loisirs été 2017 13

L'enfant dans la Ville 13

13^e Salon des Artistes 14

Une œuvre d'art : Eole 15

Noces d'Or 15

Concours maisons fleuries 15

Bibliothèque L'Imagin'R 16

C.I.T. 16

Etat civil 17

Calendrier des fêtes 17

Associations sportives et culturelles 18

Associations de Trélivan 18

Amicale des anciens combattants 18

Les amis du Val Drouet 19

Trélivan Animation 20

Gymnastique féminine 20

Association

Genêts - Bruyères - Korrigan 21

Club VTT/Cyclo de Trélivan 22

Moto club Trélivan 22

A.S. Trélivan Football 23

Association Fleur de Blé Noir 24

Comité de jumelage 24

Information de l'amicale laïque 25

Informations pratiques 26

Recensement militaire 26

Accueil pour les victimes de violence 26

Relais parents - assistants maternels 26

Taxe de séjour 27

Lutte contre de bruit du voisinage 27

Environnement 28

Collecte des sacs jaunes 28

Risques de feux de végétation 28

Entretenir au naturel 29

Les collectivités donnent l'exemple 29

Le don de moelle osseuse 30

Le don d'organes 31

Dossier médical partagé 31

Dépistage du cancer colorectal 32

Défibrillateur 32

Information prévision canicule 33

Les coupons réponses 33

Démarches administratives 35

Mémo 36

FÊTE NATIONALE LE 13 JUILLET 2017

Le Comité Loisirs et Culture Trélivannais

organise le jeudi 13 juillet à partir de 19h, une soirée :

MOULES FRITES*

suivie d'un BAL POPULAIRE - Salle Clément ADER.



A la nuit tombée vers 23h15,
traditionnel FEU D'ARTIFICE,
offert par la Municipalité.

* Repas 10 €
comprenant :

Kir
Moules ou
Jambon Frites
Fromage - Tarte
aux pommes
Café
(boisson non
comprise)

Vente des cartes à la mairie, à la boulangerie Damelincourt
et au bar «Le Trélivan»,

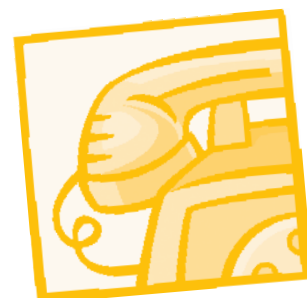
à partir du lundi 26 juin jusqu'au mardi 11 juillet 2017.

Si vous souhaitez être placé à la même table que vos parents ou amis,
merci d'acheter vos cartes sous le même nom de famille.

Marie-Claire BOTREL, Adjointe à l'animation communale

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 02 96 39 16 31 - Site de la commune : www.trelivan.fr
- Ecoles : ● Ecole Jean Ferrat : 02 96 85 41 46
● Ecole Mosaique de Léhon : 02 96 39 32 16
- Dinan Agglomération : 02 96 87 14 14
- Circonscription de solidarité départementale de Dinan : 02 96 85 81 60
(pour contacter une assistante sociale)
- SAMU - Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 / 112 (d'après un portable)
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22
- Police secours : 17
- Urgences Gaz : 0810 433 022
- SOS Enfance maltraitée : 119
- ALMA 22 (Allô Maltraitance des personnes âgées) : 02 96 33 11 11
- Violences conjugales : 3919
- ACCUEIL DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES
S'adresser à l'Espace femmes : 52, rue du 10^{ème} d'Artillerie
22100 - DINAN - Premier étage.
Tél : 02 96 85 60 01 (standard)



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie à savoir le 28 du mois d'août,
de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel
(internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.
Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Claude LE BORGNE

Comité de rédaction : Marie-Claire BOTREL - Gérard BRIAND - Guy LE PROVOST -
Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART



Réflexion, à mi-parcours

Lors des élections municipales 2014, notre mot d'ordre était :
« Faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait ».

Le travail nécessaire, voire obligatoire de réflexion à mi-parcours du mandat est incontournable pour tout élu.

- J'ai promis quoi ?
- J'ai fait quoi ?
- Est-ce-que j'ai respecté mes engagements et si je m'en suis écarté, pourquoi ?

Le temps passe vite, à ce jour, plus de la moitié du temps s'est écoulé. Un mandat c'est six ans, donc six votes de budget. Avec celui de cette année, c'est quatre budgets que nous avons votés, il en reste deux pour mener à bien nos projets et tenir nos promesses. Quand on relit la profession de foi distribuée en 2014, c'est une quarantaine d'engagements que nous avons pris, plus de 70% ont été mis en œuvre.

Nous l'avons fait

- Nous avons assuré la stabilité de l'impôt, j'y veille particulièrement, la part d'impôt communal n'a pas bougé.
- Nous avons amélioré la voirie, c'est visible sur le terrain, cependant il reste encore à faire.
- Nous avons construit les nouveaux locaux des services techniques, aménagé la maison des sports.
- Le Plan Local d'Urbanisme est terminé, sera-t-il validé par Dinan Agglomération ? Un point reste en litige sur le devenir des espaces dédiés à l'accueil des gens du voyage pour les grands rassemblements. Nous sommes pour sa suppression, pas Dinan Agglomération.

Je cite là quelques réalisations parmi les plus marquantes.

C'est au budget cette année

- La liaison piétonne Linache/la Barrière.
- La poursuite de la mise en sécurité du gaz et l'effacement des réseaux résidence des Genêts.
- L'aménagement de la butte des résidences Genêts-Bruyères-Korrigans.
- L'agrandissement du cimetière...

Nous avons abandonné

- La construction de logements sociaux pour l'accession sociale à la propriété, les coûts proposés par les bailleurs sociaux étant très supérieurs au prix du marché sur Trélivan.

Nous nous interrogeons

- Sur la réflexion globale de la mairie, une décision doit être prise avant septembre, pour une réalisation pendant ce mandat. Il n'est pas concevable de réaliser ce projet sur deux mandats.

Il nous faut le faire

- Création d'une maison de retraite, dossier toujours en cours. Le porteur de projet y travaille et nous dit avoir fait le choix de notre commune pour implanter son établissement.
- Création d'un parcours de santé
- Modification de l'accès à l'aérodrome : le dossier sera traité par Dinan Agglomération dans le cadre de l'échangeur des Périaux. La partie Trélivan sera-t-elle réalisée ?
- L'aménagement des berges de l'étang du Val en lieu de pique-nique, voire la création d'une base nautique, sera étudié dans le cadre du Plan Local d'urbanisme Intercommunal.
- Aménagement de la rue du Gassay avec effacement des réseaux.

Les dossiers qui stagnent

- Les transports et la zone sud sont du ressort de Dinan Agglomération.
- L'amélioration du débit internet sur la commune, dossier traité par Dinan Agglomération et Mégalis Bretagne.

Une réflexion s'impose

Suite à la réalisation de lotissements :

- L'aménagement de la rue du Stade.
- La réflexion de la rue des Myosotis quand l'ensemble des riverains sera raccordé au tout à l'égout.

Voici en quelques lignes l'état de ma réflexion sur les engagements pris en mars 2014, à chacune et chacun de juger.

A chacune et chacun de s'inviter dans le débat des priorités pour les deux budgets à venir.

Le Maire, Claude LE BORGNE

Nous souhaitons la bienvenue à **Madame Créach Carine**, Masseur kinésithérapeute, installée depuis le 10 avril 2017 au 22 rue des Pruniers.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2017

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M. LE PROVOST Guy, M^{me} PONCEL Sylvie, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. YVART Didier.

Etaient absents : M^{me} MENARD Vanessa pouvoir à M. MAILLARD Rémi, M^{me} COURTOIS Françoise pouvoir à M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. GUILLEMOT Jean- Claude pouvoir à M^{me} LEBRET Dominique, M. BRIAND Gérard, M. HAUTIERE Ludovic.

Secrétaire de séance : M^{me} LEBRETON Suzanne.

FINANCES

Compte administratif

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 269 368,08 €
Recettes	1 649 278,38 €
(excédent antérieur reporté article 002)	+ 197 181,66 €
	= 1 846 460,04 €
Excédent de fonctionnement :	577 091,96 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	739 960,40 €
(solde d'exécution négatif reporté)	+ 22 984,31 €
	= 762 944,71 €
Recettes	595 009,87 €
Déficit d'investissement :	167 934,84 €

Compte de gestion

Le conseil municipal valide le compte de gestion de la Trésorière.

Subventions aux associations 2017.

Associations Trélivan	Vote du conseil municipal en euros
Association Sportive de Trélivan (AST)	1600
A.S Trélivan Motos	132
Club VTT-CYCLO-Trélivan	132
Club Gymnastique Féminine	132
Club gymnastique féminine section enfants	86
Association Genêts Bruyères Korrigans	132
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	132
Société Chasse Amicale de Trélivan	132
Fleur de blé noir	132
Association parents élèves école Mosaïque	132
Amicale Laïque - Arbre de Noël	1679
Amicale Laïque de Trélivan	132
Trélivan Animation	264
Les Amis du Val Drouet	132
ATT (Association Trélivan Téléthon)	132
CCAS Trélivan	8700
Comité de Jumelage de Trélivan	132
Comice agricole	202
FNACA Guinefort	55
Amicale du personnel communal	132
Comité Loisirs et Culture Trélivannais	132

Associations diverses

Meilleurs ouvriers de France	38
Chambre des Métiers 35	38
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan	228
ADAPEI (comité Dinan-Quévert)	83
Centre adaptation 4 Vaulx	83
Foyer Education ENP Taden	83
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	36
Centre Anticancéreux Rennes	36
Croix Rouge Française	36
Ligue contre le Cancer	36
Rêves de Clown	36
Association Donneurs Sang	36
Croix d'Or	36
AAPPMA - l'Hameçon	36
SN Sauvetage en Mer Saint - Cast	36
10 ^e Région Colombophile Dinan	36
L'enfant dans la Ville prochaine manifestation en 2017	110
Din handisport	83

Organismes Sociaux

La Chamaille	1123
Horizon Emploi	36

Subvention exceptionnelle

FNACA Guinefort	160
-----------------	-----

Salon des artistes : prix aux lauréats du concours

Le conseil municipal décide d'attribuer les prix suivants :

- 2 prix à 60 €
- 1 prix à 40 €
- 1 prix à 35 €
- 1 prix à 30 €

Dinan Agglomération – Neutralisation fiscale

Le conseil municipal :

- S'engage à faire varier ses taux communaux (à la hausse ou la baisse) de façon à ce que les cotisations globales Taxe d'Habitation – Taxes Foncières demeurent inchangées avant et après fusion.

- A pris note que Dinan Agglomération s'engage à faire évoluer les attributions de compensation en vue de la neutralisation et afin de restaurer des niveaux de recettes pour les communes équivalentes avant et après fusion.

AFFAIRES SCOLAIRES

Validation du Projet Educatif Territorial

Le conseil municipal :

- Approuve le projet éducatif territorial et l'organisation du temps scolaire à l'école maternelle et primaire Jean FERRAT.

- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Demande des enfants de l'école Jean Ferrat pour la mise en place d'un filet pare ballon

Le conseil municipal décide de suspendre toute décision et de réfléchir à une solution alternative.

URBANISME ET TRAVAUX

Nomination de rues

Le conseil municipal décide de reporter la question à une autre séance du conseil.

Validation travaux 2017

Le conseil municipal prend acte des travaux :

- Cimetière fin janvier.
- Butte des Bruyères.
- Liaison douce la Barrière à Linache.
- Réseaux Genêts, Bruyères.
- Voirie Bruyères.
- Eclairage Vaucouleurs ou Bourg.
- Busage secteur le Tertre.
- Mise aux normes accessibilité.
- Etude mairie (à voir lors du vote du budget).
- Dossier accès social à la propriété (la question doit être revue avec la commission et le bailleur social).
- Etude Gassay.

Convention pour la mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2017

Le conseil municipal :

- Approuve pour l'année 2017, la conclusion d'une convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation du Sol, entre la commune de TRELIVAN et Dinan Agglomération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2017.

Avis sur l'arrêté préfectoral relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Le conseil municipal émet un avis favorable.

Echangeur des Périaux

Le conseil municipal retient le scénario N°1 et souhaite que la partie sud soit réalisée en même temps.

SÉANCE DU 23 MARS 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M^{me} PONCEL Sylvie, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} MENARD Vanessa, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. YVART Didier, M. GUILLEMOT Jean-Claude.

Etaient absents : M. PELHATRE Michel pouvoir M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. HAUTIERE Ludovic pouvoir M. LE BORGNE Claude, M. BRIAND Gérard pouvoir à M. GUILLEMOT Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. GUILLEMOT Jean-Claude.

URBANISME ET TRAVAUX

Présentation du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal :

- Emet un avis favorable au PLAN LOCAL D'URBANISME.
- Sollicite Dinan Agglomération pour procéder à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.



Multi-services, Plomberie, Electricité,
peinture, parquet...

HESTIN julien
FB: ju bricol'tout

06 71 05 77 95
ju.bricol.tout@gmail.com

20, rue des pruniers
22100 TRELIVAN

Rétrocession rue du Stade

Le conseil municipal :

- Décide de procéder à la rétrocession de la parcelle cadastrée AL 177 dans le domaine public communal.
- Autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- Décide que les frais occasionnés pour la rétrocession seront à charge du lotisseur.

Demande de dérogation Loi Pinel

Le conseil municipal :

- Emet un avis favorable pour bénéficier d'une dérogation afin d'être éligible au dispositif de défiscalisation de la Loi Pinel.
- Sollicite Dinan agglomération à se prononcer sur la demande de dérogation de la Commune.
- Autorise le Maire à formuler la demande d'agrément auprès de Monsieur le Préfet de Région et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FINANCES

Budget aux écoles

Le conseil municipal vote le budget aux écoles :

	2016	2017
192 ELEVES	€	€
Fournitures (par enfant)	31	31.50
Divers (par enfant)	8	8.10
Transport (par enfant)	25.60	26
Forfait livres	625	635

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter au compte 1068 la somme de 445 503,66€ et au compte 002 la somme de 133 588,30 € sur le budget 2017.

Demande de subvention à la Région Bretagne - liaison douce de la Barrière à Linache

Le conseil municipal :

- Sollicite auprès du Conseil Régional de Bretagne, dans le cadre du contrat partenariat 2014/2020, une subvention de 44 400€.
- Approuve le plan de financement.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités en pourcentage de «l'indice brut terminal de la fonction publique».

Budget 2017

Le conseil municipal vote le budget 2017 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 715 278,30 €
- Recettes : 1 715 278,30 €

Investissement :

- Dépenses : 1 261 776,68 €
- Recettes : 1 261 776,68 €



AFFAIRES GENERALES

Modification règlement locations des salles : Clément Ader, Hélène Boucher

Le conseil municipal prend acte des propositions pour un nouveau règlement et reporte la question à un prochain conseil.

Acquisition d'une bande de terrain au Clos fleuri

Le conseil municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle AI24 au prix de 0.40 centimes d'euros le m².
- Décide que les frais concernés par ce dossier seront à la charge de la Commune.
- Autorise le maire à prendre contact avec le notaire de son choix pour établir l'acte notarié et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M. LE PROVOST Guy, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} BOTREL Marie-Claire, M. YVART Didier, M. GUILLEMOT Jean-Claude.

Etaient absents : M^{me} RAULT pouvoir à M. LE BORGNE, M^{me} PONCEL pouvoir à M^{me} PICOUAYS, M^{me} AMBROISE pouvoir à M^{me} LEBRETON, M. HAUTIERE, M. BRIAND Gérard pouvoir à M. GUILLEMOT Jean-Claude, M^{me} MENARD, M^{me} COURTOIS.

Secrétaire de séance : M. LE PROVOST Guy.

FINANCES

Vote des taux d'imposition.

Le Conseil Municipal vote une diminution des taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition 2017
D'habitation	16.51
Foncière (bâtie)	16.27
Foncière (non bâtie)	71.31

Dinan Agglomération – accord fiscal de fusion – adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et du montant des allocations de compensation « neutralisation » pour 2017.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 30 mars 2017 et en particulier son point n°4 relatif au dispositif de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits.

- Vote le montant de l'allocation de compensation «neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits» pour l'année 2017 qui s'élève pour la commune de TRELIVAN à 25 065€.

LES FUTURS(ES) ÉLECTEURS(TRICES) ONT REÇU LEUR CARTE

Le samedi 25 mars, dans la salle d'honneur de la mairie, de jeunes Trélivannais (es), ayant atteint 18 ans et figurant sur la liste électorale, ont participé à la première cérémonie citoyenne.

Le maire, Claude LE BORGNE, avec à ses côtés des élus et des membres de la commission de révision de la liste électorale, a débuté son discours avec la présentation de figures (les chefs d'Etat) et symbole (la Marianne) de la cinquième République. Le maire a insisté sur le fait que « **la citoyenneté donne des droits, le vote en est un, essentiel pour la démocratie** ». Il a invité les jeunes à exercer régulièrement ce droit précieux. Il a aussi rappelé les grands principes de la République : **une République à la fois démocratique, laïque, indivisible et sociale, construite autour des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.**

Les cartes et un livret du citoyen ont été remis aux 11 jeunes présents sur 39 inscrits. Un moment convivial a clôturé cette cérémonie.

Annie RAULT, Adjointe à l'information



72^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

Chaque 8 mai, les Trélivannais commémorent la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Un dépôt de gerbes a été effectué au monument aux morts par Monsieur le Maire Claude LE BORGNE, entouré de Suzanne LEBRETON et Timothé LEMOINE.

Une minute de silence en mémoire des morts de toutes les guerres a été observée, suivie de la lecture du message du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

A l'occasion de cette cérémonie, Christian LEHMANN, Trélivannais, a été mis à l'honneur, en présence des anciens combattants, des élus, de sa famille et de nombreux Trélivannais.

Après avoir retracé sa carrière militaire et son parcours exemplaire, Monsieur Le Maire, accompagné de Claude COUSTE président des anciens combattants lui a remis la « médaille du combattant ».

Un vin d'honneur a été servi par la municipalité salle Clément ADER.

Marie-Claire BOTREL, Adjointe à l'animation communale



BUDGET

L'année 2016 en chiffres



Les recettes de fonctionnement sont de 1 649 278 € soit 625€ par habitant contre 633 en 2015. Les moyennes départementales se situent autour de 950 € par habitant.

Les 2 principales recettes sont les impôts locaux dont les taux d'imposition n'ont pas augmenté, toutefois le produit progresse du fait des nouvelles constructions sur la commune. La dotation forfaitaire versée par l'État est en baisse de 23 878 €, les communes devant contribuer au redressement des finances publiques.

Les dépenses de fonctionnement liées à tous les services à la population sont de 1 269 368 € soit 467 € par habitant contre 460 € en 2015. Elles sont très inférieures aux moyennes départementales de la strate qui se situent à 835 €. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable afin de respecter l'engagement pris par la municipalité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Hors amortissements, les dépenses réelles sont de 1 231 252€, soit un excédent dégagé de 417 926€. Après remboursement du capital des emprunts pour un montant de 58 050 €, il reste pour réaliser des investissements

359 876 €. C'est l'épargne nette et celle-ci est en léger repli par rapport à 2015 où elle se situait à 392 000 €.

Grâce aux reports de 2015, à des subventions, la commune a investi 688 000 € ce qui est d'un bon niveau.

Les 2 investissements principaux sont :

- Le bâtiment des services techniques à hauteur de 271 601 €. Son coût total est de 312 000 € respectant l'enveloppe prévue.

- Les travaux de voirie pour 188 211 €. Pour la 3^{ème} année consécutive les budgets voirie approchent les 200 000 €.

Les 228 000 € restant ont été utilisés à la poursuite de l'effacement des réseaux aux résidences Genêts-Bruyères-Korrigans, à des achats de matériels dont un nouveau camion, à l'amélioration des bâtiments communaux, aux écoles et à des aménagements du cadre de vie.

Suzanne LEBRETON, Adjointe aux finances

BUDGET 2017

Fonctionnement (en €)

	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	396 700	Remboursements maladie	20 000
Charges de personnel	630 000	Ecriture d'ordre	500
Reversement Taxe Foncière Dinan Communauté		Produits des services	112 730
Dépenses imprévues	40 000	Impôts	809 850
Ecritures d'amortissements	40 000	Dotations d'Etat	598 600
Autres charges de gestion	175 700	Locations	39 000
Intérêts des emprunts	37 200	Produits financiers	10
Charges exceptionnelles	4 500	Produits exceptionnels	1 000
TOTAL DES DEPENSES 2016	1 324 100	TOTAL DES RECETTES 2016	1 581 690
VIREMENT POUR L'INVESTISSEMENT	391 178	EXCEDENT 2015 REPORTE	133 588
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	1 715 278	TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	1 715 278

Investissement (en €)

	Dépenses		Recettes
Déficit reporté	167 935	Virement section fonctionnement	391 178
Capital des emprunts	56 000	Excédent fonctionnement 2015	443 503
Ecriture d'ordre	500	Cessions biens	4 000
		Amortissements	40 000
Investissements 2017	1 037 341	FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	92 753
		Taxe d'aménagement	40 000
		Emprunt	100 000
		Subventions	139 842
		Remboursement Lotisseurs	10 500
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	1 261 776	TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	1 261 776

LES INVESTISSEMENTS (en €)

Aménagement Linache Le Rocher	300 000	Travaux Lotisseurs	10 000
Voie	45 000	Eclairage Public	30 000
Genêts Bruyères Korrigans	161 000	Terrains	10 000
Matériels	52 500	Accessibilité	22 000
Cimetière	40 000	Rue du Gassay	82 841
Bâtiments communaux	75 000	Mairie	100 000
Salles des fêtes	39 000	Réseaux rue des cerisiers	20 000
Ecoles	15 000	Affaire du Tertre	12 000
Espaces détente	18 000	PLU	5 000

TRAVAUX RÉALISÉS

● *Gestion de l'eau Pluviale au Village du Tertre*

La commune a choisi l'entreprise LE HOUSSEL de Meillac pour dévier les eaux pluviales du village vers le bois de sapins au niveau du Champ Cordon. L'entreprise a enterré le réseau d'eaux pluviales sur une profondeur d'environ un mètre et vingt centimètres, avec la pose d'une écobox de diamètre 300 mm. A environ 300 mètres du village, le réseau est passé en douve à ciel ouvert. Puis au niveau du bois de sapins, une traversée de route a été réalisée pour rejoindre la douve existante. La douve a été recreusée pour avoir une bonne évacuation des eaux de ruissellement. Dans le village du Tertre, des regards de captage ont été posés pour capter l'eau de surface.



● *Pose de deux Abris Bus sur la commune.*

Le service technique de la commune a installé deux abris bus, un au lieu dit Linache et l'autre route du Champ de tir.



● *Curage douve chemin du Bois Noué.*

L'entreprise SAMSON de Trévron a effectué le curage de la douve, et la pose de CC1 (bordures) dans la rue des Pommiers.

● *Élagage d'arbres Cité du Bourg, de Vaucouleur et du Plan d'eau.*

C'est l'entreprise de Monsieur Adrien ROBERT de Trévron qui a réalisé les travaux. Une fois les arbres élagués, les branches ont été broyées pour faire des copeaux.



● *Un aménagement a été réalisé entre la Cité du Bourg et la rue des Lilas.*

Création d'un cheminement en enrobé par l'entreprise COLAS, et aménagement par le service technique de la commune (création de la pelouse avec des espaces en paillage qui seront plantés). Cette liaison est déjà très appréciée des citoyens.

Nous avons fait l'achat de deux jeux, avec la Société KOMPAN, qui sont installés, un en centre Bourg à côté de l'école et de la salle des fêtes Clément ADER, et l'autre sur l'espace public des résidences Genêts-Bruyères-Korrigans.



● *Jeux sur la Commune.*

● *Tonte de l'ensemble des espaces verts de la commune.*

La commune est très étendue en surface. Malgré le manque de pluie, les employés ont relancé la tonte surtout sur les terrains du centre bourg pour le tournoi du lundi 01 mai 2017.

● *Création de la rue des Mirabelles, lotissement des Fruitiers.*

L'enrobé a été fait le mardi 18 Avril rue des Mirabelles par l'entreprise SRTP de Lamballe. Ce lotissement est sous la responsabilité de Messieurs Bocquet père et fils.



● *Entretien terrain de Foot du Rocher.*

L'entreprise ARVER de Plumaudan a scarifié et ressemé de l'herbe sur ce terrain qui sert à l'entraînement des jeunes Trélivannais.



Rémi MAILLARD,
Adjoint aux travaux et à l'environnement

URBANISME

..... DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX ACCORDÉES.....

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature de la construction
08/12/2016	BRAGUE Gilles	65 résidence les Bruyères	Mur + portail + ravalement
05/01/2017	REMOISSENET Anthony	5 rue des Pommiers	Pose d'un châssis de toit
12/01/2017	MAIRIE de DINAN	Hôtel de Ville DINAN	Division de terrain
26/01/2017	SIFFLET Marc	18 rue du Clos Neuf	Abri de jardin
17/02/2017	BRAGUE Gilles	65 résidence les Bruyères	Isolation extérieure
21/02/2017	BLANCHARD Gérard	13 rue des Mirabelles	Mur de clôture
15/03/2017	MAUGARS Patrick	1 lotissement Bougault	Véranda
15/03/2017	CHOLET Yann	27 La Douettée	Préau
21/03/2017	BENOIT Stéphane	19 rue des Pruniers	Création d'une ouverture
21/03/2017	LIPINSKY Laëtitia	31 rue du Clos Neuf	Clôture
21/03/2017	PROVAUX Lucie	33 résidence du Bois Noué	Clôture + mur de soutènement
25/03/2017	NOGUES Claude	24 rue du Clos Neuf	Abri de jardin
28/03/2017	DETREZ Thierry	18 lotissement la Lande Marie	Pergola
30/03/2017	MAIRIE DE TRELIVAN	1 rue des Clairettes	Pose d'un châssis de toit
04/04/2017	MARIETTE Didier	20 rue de la Petite Renaudais	Clôture + portail
18/04/2017	GLARDON Marie	9 D rue de la Cochais	Clôture
18/04/2017	PERROT Christian	32 résidence du Bois Noué	Mur de clôture
18/04/2017	LE TRÉOU Thomas	7 lotissement du Plan d'eau	Remplacement Clôture
26/04/2017	COLSON Dominique	28 résidence du Bois Noué	Clôture



..... PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS.....

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature de la construction
27/01/2017	L J Construction	13 rue des Framboisiers	Maison individuelle
27/01/2017	L J Construction	15 rue des Framboisiers	Maison individuelle
27/01/2017	L J Construction	19 rue des Framboisiers	Maison individuelle
12/01/2017	BRIAND Pierre et Gisèle	36 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
24/01/2017	MARTIN Steve et Fabienne	19 la Pouldais	Maison individuelle
10/02/2017	GALLAIS Jean-Claude et Raymonde	9 E rue de la Cochais	Maison individuelle
31/01/2017	LEBEAU Isabelle	37 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
17/01/2017	BOUVIER Florian	16 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
31/01/2017	DUPERIER Alain et Josiane	25 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
31/01/2017	CROSNIER Karine	11 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
20/02/2017	TERMET Bruno	Le Rocher	Maison individuelle
15/03/2017	GOUEZEL Gérald et Nadine	23 lotissement du Plan d'eau	Extension de maison individuelle
03/03/2017	HERNOT PAUL	38 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
20/02/2017	LEDEVIC Bernard et Micheline	1 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
03/03/2017	FOUTEL Régis et Valérie	35 rue du Stade	Maison individuelle
23/03/2017	MASSART Emmanuelle	19 rue du Stade	Maison individuelle
18/04/2017	LOUYER Joël	Les Landes Hautes	Abri pour chevaux
24/03/2017	CLODY William	Le Rocher	Maison individuelle
24/03/2017	CLODY Jean-William	Le Rocher	Maison individuelle
02/03/2017	PAIN Didier	Bel Air	Entrepôt pour avions
10/03/2017	JUGUE Frédéric	Bel Air	Entrepôt pour avions
21/03/2017	SERINET Henri	51 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
21/03/2017	PIVETTA Olivier et Valérie	44 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
18/04/2017	GRANDJOUAN Nicolas et TREMAUDAN Anne-Sophie	19 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
20/04/2017	TREDANIEL Madeleine	39 rue du Clos Neuf	Maison individuelle

DINAN AGGLOMÉRATION : LES DÉBUTS

Dinan Agglomération est née et fonctionne depuis le 1^{er} janvier avec ses 65 communes sur un territoire de 932 km² et avec une population d'environ 97 000 habitants sous la présidence d'Arnaud LÉCUYER.

Le 1^{er} objectif fixé était qu'au 1^{er} janvier, tous les services à destination de l'usager fonctionnent, cela a été réalisé. C'est une évidence mais la fusion des intercommunalités a entraîné de nombreuses modifications : mouvements de personnel, réorganisation des équipes et des services, évolution des systèmes informatisés avec des locaux éparpillés sur différents sites.

Les nouveaux locaux de Dinan Agglomération seront prêts fin mai. Le personnel a vraiment mis tout en œuvre pour le service au public.

Dinan Agglomération, c'est 421 salariés, il faut y ajouter les salariés du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Plancoët-Plélan et les remplacements portant le nombre de salariés à plus de 500.

Le 2^{ème} objectif était le vote du budget qui a eu lieu le 10 avril. C'est un budget qui permet une transition. Il est avant tout une agrégation des budgets des ex-intercommunalités car il n'était pas possible d'harmoniser les différentes pratiques, les différents tarifs, les critères de subventions... sur l'ensemble du territoire. Il assume une ambition et prépare 2018, budget sur lequel nous allons travailler très rapidement.

C'est un budget ambitieux en matière d'investissement avec 22,4 millions d'euros ; ce sont des projets déjà engagés par les intercommunalités en 2016. Les projets les plus importants portent sur les déchetteries qui sur l'ensemble du territoire sont réhabilitées ou nouvelles et aux normes (4,6M), le siège de l'agglomération (4M), les installations sportives essentiellement sur le territoire de l'ex Dinan Communauté (3,5M), les voiries sur les ex communautés dotées de cette compétence (1,8M), l'économie avec les travaux dans les zones (1,3M), l'habitat (1M), la culture (0,8M).

Un budget important (3,7M) est consacré aux fonds de concours, il s'agit de participations financières à des projets qui ne sont pas réalisés par la collectivité. Le plus important concerne le déploiement de la fibre optique 1,9M. L'agglomération a également provisionné la participation au financement des grandes infrastructures ferrées ou routières : rénovation de la ligne Dol-Dinan-Lamballe, essentielle pour notre territoire et étude de la déviation de Plancoët et en 2018 les échangeurs des Périaux et Kergoët à Saint-Jouan.

L'échangeur des Périaux est un équipement structurant important pour notre commune.



Il a également été décidé de verser des fonds de concours aux communes pour le financement d'investissements (20 000€ maximum). Cela concerne plutôt les «petites» communes qui peuvent difficilement avoir accès aux subventions Région. C'est une démarche de solidarité envers les petites communes d'autant plus importante que les ressources financières des communes s'érodent.

En matière d'eau et assainissement, dont les budgets sont autonomes, ce sont 7,7M d'investissements prévus auxquels s'ajoutent les investissements milieux aquatiques qui représentent 2,6M d'euros.

Pour financer ces investissements, il est fait appel à l'emprunt mais également aux subventions et à l'épargne dégagée par la collectivité sur le budget fonctionnement. Le budget fonctionnement est de 68 millions dont 36 millions d'impôts locaux (11 millions pour les entreprises, 17 pour les ménages, 7 pour les ordures ménagères et 1 des collectivités), impôts qui ne vont pas augmenter en 2017. L'harmonisation des taux d'imposition sur le territoire va se faire en 3 ans. En 2019 le taux intercommunal des 3 taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti sera identique et les abattements uniformes, en matière de taxe d'habitation. Pour cela a été votée une intégration progressive sur 3 ans assortie d'une neutralisation. Les taux de taxe étaient très différents, allant de 12,72 à 19,22 en matière de taxe d'habitation par exemple le taux «moyen» à atteindre est 14,37, il augmente pour certaines communes et diminue pour d'autres avec compensation au niveau de l'agglomération pour atteindre le taux cible en 2019. C'est neutre pour le contribuable, pour la commune qui fait varier ses taux afin que le taux global reste identique et pour l'agglomération. C'est une démarche de solidarité qui avait été actée par la charte communautaire préalable à la constitution de l'agglomération qui atteste d'un véritable esprit communautaire.

L'année 2017 s'annonce très riche en débats : la réalisation du PLUI, les harmonisations de compétences, les choix politiques en matière d'investissements, de subventions, de politiques à développer, la mutualisation entre les communes avec déjà des exemples concrets sur le territoire et tant d'autres sujets.

Le nouveau site internet est en cours d'élaboration. Dès la fin mai vous pourrez retrouver toutes les informations concernant tous les services de l'agglomération.

Suzanne LEBRETON,
Vice-Présidente de DINAN AGGLOMERATION,
chargée des finances.

SOS
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
NEUF & RÉNOVATION
Entretien dépannage chaudières gaz fioul
Ramonage tout conduit
☎ **06 71 02 32 66**
M. MARTIN Damien
22100 TRÉLIVAN TÉL. 02 96 83 52 15

24h/24
7j/7

**BOULANGERIE
PÂTISSERIE**
Damelin court

Horaires d'ouverture
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h00 à 20h00
Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h00 à 20h00
Dimanche
de 7h30 à 13h00
Fermé le mercredi

12 rue du Centre - 22100 TRÉLIVAN
Tél. 02 96 83 94 20

UN AN DE PLUS POUR SIMONE ROUSSIN

Simone Roussin est née le 7 février 1913 à St Juvat de parents agriculteurs. Elle a passé la plus grande partie de sa vie à Trévron.

C'est dans cette commune qu'en 1950, Simone devient bedaide. A 65 ans, en 1978, après une dure vie de labeur pour élever ses enfants (son mari Eugène étant décédé prématurément), elle prend une retraite bien méritée tout en continuant à faire sonner les cloches et cela jusqu'en 2001. Elle a alors 88 ans.



Après plusieurs alertes cardiaques, en 2010, Madame Roussin s'installe chez sa fille Danièle, résidence les Korrigans. Centenaire, très entourée, elle aime encore raconter le passé et chanter.

Le samedi 11 février, avec à ses côtés de nombreux membres de sa famille, elle a fêté ses 104 ans.

Le maire, Claude LE BORGNE et moi-même avons tenu à être présents pour lui souhaiter un joyeux anniversaire et partager le verre de l'amitié avec les enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants.

Annie RAULT, Adjointe aux affaires sociales

LE CCAS PROGRAMME DES ATELIERS MÉMOIRES PEPS EUREKA POUR L'AUTOMNE 2017

L'association Asept Bretagne, partenaire des caisses de retraite est une association de prévention et d'éducation à la santé. Elle propose, en partenariat avec le CCAS, un cycle de 10 ateliers mémoire ouverts à tous les seniors quel que soit leur régime de protection sociale.

Ces ateliers comportent 10 séances, d'environ 2h30 chacune, à raison d'une par semaine, suivant ce planning :

Atelier 1 : Présentation du Peps
(programme d'éducation et de promotion santé)

Atelier 2 : Stratégie de mémorisation

Atelier 3 : Attention et mémoire de travail

Atelier 4 : Mémoire visio-spatiale, associative

Atelier 5 : Mémoire topographique

Atelier 6 : Noms propres

Atelier 7 : Noms courants

Atelier 8 : Mémoire des chiffres et logique numérique

Atelier 9 : Mémoire de ce qui est vu, lu et entendu

Atelier 10 : Mémoire prospective

Il s'agit d'entretenir sa mémoire avec des applications et des situations de la vie quotidienne, grâce à une approche conviviale, dans une ambiance agréable et dynamique. Des conseils et astuces seront donnés au groupe, composé d'une dizaine de participants.

Une réunion d'information aura lieu courant octobre.

**Pour plus de renseignements,
vous pouvez me contacter
au 06 71 16 30 63.**

Annie RAULT, Adjointe aux affaires sociales



LE CCAS APPORTE SON SOUTIEN À L'ASSOCIATION « LES PHARES BRETONS »



Cette association regroupe 3 amis : Anthony LEFILLEUL, Corentin BOURSAULT et Kévin GIRARD qui réside à Trévilan.

Ces jeunes participeront à la 4^{ème} édition de l'Europ' Raid, événement humanitaire, culturel et sportif.

A bord d'une Peugeot 205, du 29 Juillet au 20 août, ils vont parcourir 10 000 kilomètres et traverser 20 pays en 23 jours. Leur but est d'acheminer 100 kilogrammes de matériel scolaire dans des écoles isolées d'Europe de l'Est (en Bosnie-Herzégovine, Albanie, Bulgarie et Roumanie).

Les membres du CCAS ont souhaité s'associer à ce projet humanitaire et solidaire en accordant une subvention de 500 euros.

Annie RAULT, Adjointe aux affaires sociales



Le bonheur est sur les pistes !!



Cet hiver, les 50 élèves de CM1 et CM2 de l'école se sont rendus en classe de neige à Bellevaux en Haute Savoie pendant 8 jours. 40 d'entre eux ont découvert ainsi pour la première fois, en cette occasion unique, la montagne. Tous les élèves ont pu apprécier, chacun à sa juste manière, les joies de la glisse sur les skis mais aussi sur les luges et les raquettes et



pour la première fois le biathlon (tir couché au laser sur des cibles). Des visites de la découverte de la montagne étaient également au programme : musées de la faune et de l'histoire, découverte d'une ferme de montagne, avec la traite des chèvres et la fabrication de la tomme suivie de la visite d'une fromagerie). Les élèves et leurs enseignants étaient accompagnés de 6 parents d'élèves qui les ont grandement aidés dans leurs tâches quotidiennes. Merci à eux pour avoir pris cette « semaine de vacances »...

Les apports d'un tel séjour sont nombreux. Déjà dans la construction du citoyen et de l'autonomie. Pour beaucoup d'élèves, il s'agit d'une première séparation familiale, c'est une nouvelle expérience qui les aide à se construire dans leur personnalité et dans le rapport à l'autre, que ce soit leurs camarades ou l'adulte. Ils se voient autrement et partagent des moments qu'ils ne connaissent pas en classe : les repas pris différemment, la vie au chalet, le coucher... Quand il y a un coup de « blues », les enseignants et les parents accompagnateurs sont là et tout cela instaure un climat de confiance qu'on retrouve en classe ensuite.

Et puis, il y a les apports disciplinaires. Ils vivent des expériences inoubliables qui les marquent émotionnellement et leur permettent de les mémoriser : pratique du ski, des raquettes, panoramas exceptionnels, traite des chèvres, fabrication du fromage...

Cela fait déjà 15 ans que ces classes de neige perdurent à Trélivan et ce grâce non seulement au projet des enseignants qui en sont à l'initiative mais aussi à la participation financière de la municipalité pour la partie transport, des familles et de l'Amicale Laïque de Trélivan d'où l'importance de participer aux activités de cette dernière.

L'équipe enseignante.

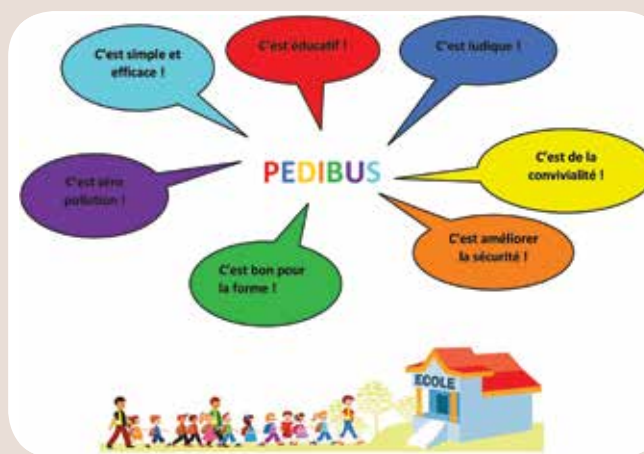
Une journée porte ouverte sera effectuée le vendredi 16 juin à 17h pour une visite de l'école Jean Ferrat et des services municipaux (cantine et garderie).

Pour les nouveaux élèves, notamment ceux nés en 2014, pensez à inscrire vos enfants à la mairie.

Le directeur, Philippe LE DREZEN

LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE METTRE EN PLACE UN PÉDIBUS

Le concept :
A tour de rôle des adultes bénévoles accompagnent à pied un groupe d'enfants vers l'école. L'itinéraire est identifié et sécurisé.



Une enquête a été réalisée auprès des parents avec un excellent taux de réponse, merci à vous les parents. La commission scolaire a étudié les résultats et travaille sur le sujet. Plusieurs familles seraient intéressées sur le secteur Bellevue, Lilas, Boutons d'Or et cité du bourg. Il est prévu de rencontrer les parents qui pourraient être volontaires pour accompagner les enfants de ce secteur puis de réunir les familles potentiellement intéressées avec la participation d'élus de Plouër sur Rance, commune

qui a mis en place un pédibus depuis plusieurs années déjà. Le retour d'expérience viendra enrichir le débat.

Je voudrais remercier toutes les personnes du secteur du Verger qui ont participé à plusieurs réunions en vue de la mise en place d'un pédibus dans ce secteur sans aboutissement. Cette mise en place ne s'est pas faite car les enfants peuvent rentrer seuls. L'accompagnement d'adultes

ne semble pas nécessaire dans la mesure où le trajet est plutôt sécurisé sans route départementale à traverser.

Merci d'avance de votre implication dans ce projet qui pourrait voir le jour à la prochaine rentrée.

*Pour la commission scolaire, Suzanne LEBRETON
Adjointe aux affaires scolaires*

Accueil de Loisirs sans Hébergement



L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2017.

Les animateurs et les enfants se retrouveront dans les locaux de la garderie périscolaire de 9h à 17h.

Une garderie sera mise en place gracieusement de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Loisirs

Des activités pour tous les enfants de 4 à 13 ans : elles seront créatives, culturelles, sportives, sans oublier la piscine, la plage, l'accrobranche et pour les plus petits le poney club. Visite au Zoo de la Bourbansais, au centre de découverte du Son à Cavan.

Le planning des activités sera disponible en mairie ou sur le site officiel de la commune vers le 10 juin.

Mini-Camp

Un mini-camp, accueillant 20 enfants de 9 à 13 ans, sera organisé à Saint-Jacut de la Mer du 17 au 21 juillet.

Encadrement

Vos enfants seront encadrés par 6 animateurs titulaires du BAFA, SB et AFPS, dans le respect de la réglementation Jeunesse et Sports et par 3 animateurs stagiaires BAFA.

Renseignements et inscriptions en MAIRIE

Tél. 02 96 39 16 31

L'enfant ne sera admis au centre qu'après inscription auprès de la mairie. Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à la journée ou à la semaine.



absente sur la photo Emmanuelle LAMÉ

Equipe d'encadrement

Directrice : Marie-Noëlle PIEVACHE.

Animateurs/trices : Pauline ALLORY, Arnaud FRABOULET, Emmanuelle LAME, Pauline LE FLAHEC, Anthony MEAL.

Stagiaires BAFA : Elise LEFORESTIER, Noémie BOUDET, Hugo SANCHEZ.

Quotient familial	Tarif journée		Mini camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6,20€	7,40€	8,60€	9,80€
513-900	10,20€	12,30€	12,70€	14,70€
900-1500	12,70€	15,30€	15,20€	17,70€
>1500	14,80€	17,30€	17,20€	19,70€

Marie-Claire BOTREL,
Adjointe et responsable ALSH.

L'ENFANT DANS LA VILLE – LES 10 ET 11 JUIN 2017



Le PLUi sera présent lors de l'évènement « L'enfant dans la ville » à Dinan, les 10 et 11 juin 2017. Dinan Agglomération et le cabinet Aire Publique invitent parents et enfants à venir construire en famille la ville idéale.

DINAN | PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL
AGGLOMÉRATION



Grâce au jeu « Plus Belle Ma Ville », 4 équipes se voient confier une mission pour accueillir des habitants et des emplois dans sa ville. Charge à chaque groupe d'imaginer son lieu de vie de demain, le plus durable possible.

Sur le stand vous pourrez également découvrir l'exposition du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et poser vos questions aux techniciens du service Urbanisme de Dinan Agglomération.



LE 13^{ème} SALON DES ARTISTES TRÈS APPRÉCIÉ PAR LES VISITEURS

Le vendredi 3 mars, en présence du Sous-Préfet Michel LABORIE, s'ouvrait le 13^{ème} salon des artistes organisé par la municipalité.

La salle Clément Ader a vu défiler plus de 700 visiteurs, venus découvrir des œuvres variées. Le salon des artistes est un moment important et incontournable dans la vie culturelle de la commune. Par la présence nombreuse des visiteurs, les membres de la commission culture se réjouissent de l'attachement à cet événement.

Trente cinq artistes dont 10 Trélivannais étaient venus présenter leurs œuvres, nous offrant ainsi un salon de qualité, d'une diversité de techniques et de talents multiples.



L'invitée d'honneur, Isabelle BORGHINI, aquarelliste ariégeoise a rencontré un vif succès avec ses aquarelles et le livre pour enfant, «le doudoulou» de Lola, qu'elle a brillamment illustré. La venue de l'artiste ariégeoise

nous unit encore davantage avec la ville de Montgailhard, commune jumelée avec TRELIVAN.

Toutes nos félicitations à Sylvie LOTY (couturière à Trélivan) qui a exposé ses créations tout au long de ce week-end.

Encadrés par Catherine, Florence, Frédérique, Gwenaëlle, Marie-Noëlle, Martine et les deux Sylvie, les enfants de l'école Jean FERRAT ont présenté leurs créations réalisées à la garderie et dans le cadre des temps d'activités périscolaires(TAP).



Une fois de plus, nous avons été émerveillés par leur imagination, la qualité et la beauté de leur travail.

Les enseignantes Annie JEGOU et Claire COUDREY ont sensibilisé les enfants à l'art de la peinture en travaillant sur le portrait, les lignes courbes, les couleurs, et les maisons à pans de bois de Dinan.

Comme chaque année, les amis du « Val Drouet » nous ont honorés de leur présence (peinture, photographie, tableau 3D, scrapbooking).

Les artistes ont à nouveau souligné l'ambiance conviviale de ce salon. Tous souhaitent revenir l'année prochaine.

Les commerçants de Trélivan nommés ci-dessous ont participé financièrement à la réalisation de l'affiche :

- Restaurant « RDV Carlingue »
- Boucherie MANIVEL
- Boulangerie DAMELINCOURT
- Pizzeria « L'APPALOOSA »
- Salon de Coiffure « L'ATELIER D'INGRID »
- Supérette VIVAL
- Fleuriste « FLEUR D'OHANN »

Merci pour leur soutien.

Les visiteurs étaient invités à exprimer leurs préférences parmi les œuvres retenues par les artistes.

Les 5 artistes primés sont :



● **Catégorie peinture sur le thème « Mer et Montagne » :**
1^{er} prix décerné à Isabelle BORGHINI, invitée d'honneur de l'Ariège avec son tableau «Pyénées évasion» (Cascade d'Ars), le 2^{ème} prix à Audrey DEFOLLIN, nom d'artiste Catz (St Michel de Plélan), avec son tableau «Vallée, cascades», le 3^{ème} prix à Nicole LAVALLEE (Trélivan), avec son œuvre «Effet de vagues».

● **Catégorie divers :**

1^{er} prix décerné à Marie-Annick CURTAUD (Quévert), avec sa peinture sur galet représentant un «Border Collie», le 2^{ème} prix attribué à Aurélien LEBRET (Trélivan) pour sa photographie «La femme du Pilat».

Les artistes ont reçu chacun un bon d'achat.

A la fin du salon, le maire, Claude LE BORGNE, s'est vu remettre une aquarelle peinte par Isabelle BORGHINI.

Marie-Claire BOTREL,
Adjointe à la Culture

UNE ŒUVRE D'ART EN L'HONNEUR DE CLÉMENT ADER

En avant première du vernissage du salon des artistes, le Sous-Préfet Michel LABORIE et Laëtitia LAVIEVILLE ont inauguré l'œuvre d'art nommée «Eole», devant un public venu nombreux.

En hommage à Clément ADER, ingénieur, pionnier de l'aviation, Laëtitia LAVIEVILLE, artiste en ferronnerie d'art, a imaginé et réalisé dans son atelier à Boutron en CALORGUEN, l'esquisse du premier prototype d'avion.

Lors de cette inauguration, Monsieur Le Maire, Claude LEBORGNE, a rappelé l'attachement de la commune à l'aviation, évoquant l'inauguration de l'aérodrome en 1933 par Pierre COT, ministre de l'Air. Il a évoqué que nous sommes la seule commune sur notre territoire à posséder une piste d'atterrissage et un centre de formation lié à l'aéronautique.

De ses 2 mètres de hauteur et 4 mètres d'envergure, «EOLE» sculpture en métal, trône désormais sur son socle à l'entrée du parking de la salle des fêtes Clément ADER.

Le socle a été réalisé par Philippe INCREDULE, employé à la commune, avec le granit de la carrière de Joël MAUDUIT, résidant de TRELIVAN.

Bon vent à « Eole »

Marie-Claire BOTREL, Adjointe à la Culture



L'artiste Laëtitia LAVIEVILLE

DES COUPLES MIS À L'HONNEUR POUR LEURS 50 ANS DE MARIAGE



Eliane et René Leroy

*Eliane et René Leroy
se sont unis le 15 avril
1967 à St Juvat.*

**Leurs noces d'or ont été
célébrées le 15 avril.**

*Marie-Thérèse et
Michel Kerjose se sont
unis le 13 mai 1966 à
Trélivan.*

**Leurs noces d'or ont été
célébrées le 13 mai.**



Marie-Thérèse et Michel Kerjose

Chaque couple a été reçu à la salle Montgailhard en présence de sa famille et amis.

Après avoir retracé les grands moments de leur vie et de leur carrière, l'acte de mariage a été relu.

Lors de ces deux événements, la municipalité leur a offert un vin d'honneur servi par les membres du conseil municipal.

Au nom des Trélivannais, je les ai félicités pour ces nombreuses années de vie commune.

Le maire, Claude LE BORGNE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIÈS

RÈGLEMENT

CYCLE DE TROIS ANNÉES CONSÉCUTIVES

Tableau d'honneur : avoir été classé 1^{er} pendant 3 années consécutives.

Prix d'honneur : avoir été classé 1^{er} pendant 2 années consécutives.

1^{er} prix : après avoir obtenu le tableau d'honneur, les concurrents seront déclarés hors concours pour une durée de deux ans.

CATEGORIES :

- **1^{ère} catégorie :** jardin fleuri et (ou) décor floral visible de la voie publique avec une grande surface d'espace vert (pelouse, plantation diverses).
- **2^{ème} catégorie :** façade fleurie (balcon, terrasse, mur, fenêtre) avec (et ou) petit jardin fleuri et surface moyenne d'espace vert.
- **3^{ème} catégorie :** façade seule fleurie (balcon, terrasse, mur fenêtre) et petit jardinet.

(Vous trouverez le bulletin d'inscription, page 33)

LES NOUVEAUTÉS À LA BIBLIOTHÈQUE L'IMAGIN'R



Le printemps est là! Les arbres bourgeonnent, les fleurs éclosent et les nouveaux romans paraissent. Venez vite découvrir les derniers succès de Guillaume Musso et Agnès Martin-Lugand, vous allez adorer. Les plus jeunes pourront, peut-être, laisser portables et jeux vidéo pour apprécier nos cinquante nouvelles BD achetées récemment. Que du bonheur! A bientôt à la bibliothèque.

Les bénévoles de la bibliothèque

EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE

En plus du lieu de lecture, la bibliothèque l'Imagin'R propose des expositions temporaires tout au long de l'année. Elle a accueilli durant ces derniers mois, la série de 20 photographies en Noir et Blanc réalisée par Aurélien LEBRET de TRELIVAN et intitulée «Balade gratuite». Gilbert BARON de la LANDEC et Thierry PEURIEN de TRELIVAN ont présenté une trentaine de toiles peintes à l'huile, inspirées par des photographies de paysages marins.

Marie-Claire BOTREL,
Adjointe à la Culture



ANIMATION À LA BIBLIOTHÈQUE L'IMAGIN'R



Pendant les vacances de printemps, un groupe de 10 enfants de 6 à 10 ans a participé à la réalisation de tableaux 3D. Lors de deux après-midi, chaque enfant a confectionné deux tableaux, un pour la fête des mères et l'autre pour la fête des pères, sous les conseils avisés des deux animatrices Christine MARTIN de LÉHON et Chantal MAILLARD de TRÉLIVAN. Un grand merci à Christine et à Chantal pour la préparation et l'animation de cet atelier, très apprécié par les petits artistes. A l'issue de cette manifestation, les enfants ont dégusté les gâteaux faits «maison» sans oublier les cookies, fabriqués selon leur souhait.

Marie-Claire BOTREL, *Adjointe à l'animation communale*

CIT « CLUB INFORMATIQUE DE TRÉLIVAN »

Le CIT (Club Informatique de Trélivan) a été créé début 2016 en accord et avec l'aide de la Municipalité.

La 1^{ère} session s'est déroulée le 09/02/2016 au sein de la salle spécifique de la Bibliothèque L'Imagin'R.

En 2016, 5 groupes de volontaires (4 par session soit 20 personnes) ont participé aux formations dispensées par 3 bénévoles retraités (dont un animateur principal).

Chaque participant a bénéficié de 15h de formation (2h30 par séance) soit un total de 300 heures pour l'ensemble des volontaires.



Les différentes sessions ont été très appréciées par les participants et se sont déroulées dans un bon état d'esprit et de convivialité avec beaucoup d'échanges et de nombreuses questions pertinentes.

Après chaque séance, des comptes rendus explicites ont été élaborés et adressés par mail pour aider les «élèves» dans leurs exercices quotidiens et leur fournir un support de travail.

Depuis le début de l'année 2 nouveaux groupes ont bénéficié de cette formation. Début Octobre 2017, les cours reprendront, merci de bien vouloir vous inscrire dès à présent.

Patrice, Jean-Pierre et Jean-Luc



ÉTAT CIVIL

Naissances

- Le 5 janvier : **Dorian MONNIER**, 16 rue des Mirabelles.
 Le 6 janvier : **Camille MORDRELLE**, 10 rue des Pruniers.
 Le 19 janvier : **Lana MENARD**, 10 La Chevrolais.
 Le 23 janvier : **Sirius SANDÈRE**, 3 Le Rocher.
 Le 02 mars : **Alexandre ROUX**, 14 rue des Mirabelles.
 Le 21 mars : **Adam THOMAS**, 7 rue du Centre.
 Le 25 mars : **Lévy FOYER**, 6 rue des Sternes.
 Le 26 mars : **Leïna ALLIOT RIALLAND**, 15 rue du Clos Neuf.
 Le 27 mars : **Mélina FOURÉ**, 11 rue du Plan d'Eau.
 Le 09 avril : **Gabriel FERREIRA**, résidence les Avelynes.
 Le 13 avril : **Sacha PICARD**, 9 rue de la Souche.
 Le 22 avril : **Noah CIANI**, résidence des Avelynes.
 Le 24 avril : **Raphaël LECHEVESTRIER**, 26 résidence du Bois Noué.



Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariage

- Le 29 avril : **Catherine LAMBERT & William JARDRY**, 82 rue Blériot.

Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur



Décès

- Le 22 janvier : **Paul PINCEMIN**, 49 résidence des Genêts.
 Le 04 février : **Jean-Claude DAVID**, 20 la Bouvrais.
 Le 19 février : **Rosa GALLON**, veuve MENARD, 9 rue des Pins.
 Le 27 février : **André LE GOÏC**, 3 le Hameau du Clos Fleuri.
 Le 04 mars : **Yvonne LUNVEN**, veuve KÉRAËN, 19 résidence des Bruyères.
 Le 07 mars : **Monique LABOUS**, veuve TROADEC, 10 rue des Cormorans.
 Le 12 mars : **Renée CARÊMEL**, épouse MAERCHAND, 7 rue des Clairettes.
 Le 19 avril : **Philippe LABAYE**, 4 rue du Clos de la Grange.
 Le 24 avril : **Angèle GUEGUEN**, veuve PEPIO, résidence les Bruyères.



Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

CALENDRIER DES FÊTES 2017

	Dates	Manifestations
MAI	Jeudi 25	Accueil de nos amis les Montgailhardais (salle Hélène BOUCHER)
	Vendredi 26	Sortie organisée par le Comité de Jumelage
	Samedi 27	Soirée Trélivan-Montgailhard (salle Clément ADER)
	Dimanche 28	Café de départ des Montgailhardais (salle Hélène BOUCHER)
JUN	Jeudi 1 ^{er}	Fête des voisins Genêts-Bruyères-Korrigan (salle Hélène BOUCHER)
	Samedi 17	Courses Motos
	Dimanche 18	Courses Motos
	Jeudi 22	Paëlla - Club des Amis du Val Drouet (salle Hélène BOUCHER)
	Samedi 24	Kermesse Ecole Jean FERRAT
	Dimanche 25	Vide-greniers Société de chasse (salle Hélène BOUCHER)
JUILLET	Jeudi 13	Feu d'artifice organisé par la Municipalité - Bal et repas Comité Loisirs et Culture Trélivannais (salle Clément ADER)
	Jeudi 27	Soirée A.L.S.H (salle Clément ADER)
AOÛT	Samedi 12	Concours de pétanque de l'A S T

Prenez date : Repas des aînés le dimanche 15 octobre à la salle Clément ADER

ASSOCIATIONS DE TRÉLIVAN

NOMS	PRÉSIDENT (E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL
A.S .TRELIVAN	PANNIER Guillaume	06.19.74.98.44	guillaume.pannier@sfr.fr
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	COUSTE Claude	02.96.39.29.43	
FNACA	LEROY Michel	02.96.83.55.54	
AMICALE DU PERSONNEL	SILARD Lydie	02.96.39.16.31	
LES AMIS DU VAL DROUET	BLONDEL Jean- Pierre	06.37.62.87.97	amisduvaldrouet@hotmail.com
AMICALE LAÏQUE	BREHIER Florence		amicale.laique.trelivan@gmail.com
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES - ECOLE MOSAÏQUE	SURIÉY Emilie	06.47.64.80.24	apemosaique@gmail.com
SOCIETE DE CHASSE	LELOUS Gilles	02.96.85.16.05	lelous.gilles@orange.fr
VTT-CYCLO TRELIVAN	LEBRET Patrick	02.96.39.73.09	lebre.pat@wanadoo.fr
ASSOCIATION GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS	LEBRET Patrick CRESSON Martine	06.83.47.19.82 06.33.93.89.07	lebre.pat@wanadoo.fr martine.cresson11@orange.fr
TRELIVAN ANIMATION	FAIRIER Bernard	02.96.39.56.17	fairier.bernard@neuf.fr
FLEUR DE BLE NOIR	LEMONNIER Marie	02.96.39.40.02	lemonnierclaud@neuf.fr
COMITE LOISIRS ET CULTURE TRELIVANNAIS	PELHATRE Michel	02.96.39.76.27	m.pelhatre@laposte.net
GYMNASTIQUE FEMININE	BREGENT Corinne	06.12.64.18.69	yannick.bregent@wanadoo.fr
CLUB MOTOS	MARIN Jean-Luc	06.75.83.64.18	jean-luc.marin6@orange.fr
COMITE DE JUMELAGE	COLAS André-Yves	02.96.85.03.13	andre.yves.colas@orange.fr
ASSOCIATION TELETHON TRELIVAN	LECHEVESTRIER Jean	02.96.85.11.23	
ASSOCIATION FAIRE PLAISIR	LOYER Roland	06.24.30.37.49	



AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE de TRELIVAN

● L'assemblée Générale s'est déroulée le samedi 25 Février au centre culturel.

Après la minute de recueillement pour les camarades disparus, le trésorier-secrétaire a présenté le bilan, légèrement déficitaire de 253€, dû à l'absence du tournoi de pétanque. La fréquentation étant de plus en plus faible, il a été décidé de ne plus en effectuer.

● 63 membres actifs et bienfaiteurs composent l'amicale.

● Pour 2017, une sortie spectacle sera organisée le mercredi 7 Juin à Saint-Caradec en collaboration avec le club des aînés du Val Drouet.

● Participation aux commémorations des 8 Mai et 11 Novembre, cette dernière sera suivie du banquet annuel à la salle Clément ADER.

● Composition du bureau :

Président d'honneur : M. LEDAGUENEL Marie-Joseph

Président : M. COUSTE Claude

Vice-président : M. DESCHAMPS Marcel

Trésorier-secrétaire : M. DESCAMPS Jean-Marie

Bonnes vacances à vous tous.

Le bureau.

La saison 2017-2018 prépare sa rentrée Des activités et des loisirs pour votre plaisir ...

FORMULE CLUB-CAFETERIA



- **Mardi & vendredi 14h00–18h00** : l'espace du foyer des aînés accueille tous ceux qui souhaitent passer un bon moment de convivialité en compagnie des amateurs de jeux de cartes : belote, aluette, tarots, ou bien des adeptes des jeux de société. Un large espace ensoleillé ouvert sur l'étang du Val Drouet est également mis à disposition des passionnés de pétanque. Le service cafétéria est assuré par les bénévoles de l'association (boissons chaudes ou fraîches accompagnées d'une viennoiserie).

ACTIVITES MANUELLES, ARTISTIQUES & NUMERIQUES, PARTAGE DES CONNAISSANCES

10 ateliers* – 8 disciplines



Le choix de l'association est d'encourager la créativité sous toutes ses formes pour permettre aux participants de partager et d'enrichir leurs connaissances afin de savourer le plaisir de créer. A chacun de découvrir le support qui contribuera le mieux à la concrétisation de son esprit créatif, puis de rejoindre la bonne humeur du groupe ayant la même passion.

Ces ateliers sont animés par des bénévoles chevronnés au foyer culturel (entrée du parc du Val Drouet).



- Lundi 14H30 – 17H00 : photographie numérique, peinture*, broderie (**nouveau**).
- Mardi 14h00 – 17h00 : peinture,
18h00 - 20h00 : bonsaï,
- Jeudi 20h00-22h00 : photomontage numérique,
- Vendredi 14H30 – 17H00 : tableaux 3D, cartonnages et scrapbooking*.

(*) dont 2 ateliers animés une fois par mois par des professionnels (renseignements sur place)



INFORMATIONS SUR PLACE

Les personnes qui projettent de participer à un atelier sont invitées à découvrir nos activités aux jours d'ouverture.

CÔTÉ PRATIQUE

Coût de l'adhésion pour la saison 2017-2018 : 15 € (donne droit d'accès à toutes les activités)

Contact : 06 37 62 87 97 / amisduvaldrouet@hotmail.com

Pour le bureau
Jean-Pierre BLONDEL

TRÉLIVAN ANIMATION

THÉÂTRE

Et voilà achevée la dix-neuvième saison théâtrale de la troupe de Trélivan Animation, au terme de 4 représentations en mars et avril : Trélivan, Languédias, Quévert, Trélivan.

Cette année encore, avec la comédie «**Les chocolats du Milliardaire**», la troupe s'est taillée un franc succès auprès des spectateurs.

Merci à notre équipe technique, à nos assistants en coulisse sans oublier nos fidèles spectateurs ! et bravo aux acteurs.

Rendez-vous donc l'année prochaine pour une nouvelle comédie.

Sylvie LECHEMINOUX



GYMNASTIQUE FÉMININE

L'année sportive touche à sa fin, il est donc temps de faire le bilan.

● En ce qui concerne les adultes, le bilan des inscriptions est très positif. Cette année, nous étions 65 adhérentes, dont 15 nouvelles.

● En ce qui concerne les enfants, le bilan est plus mitigé, avec un effectif stable.

● Le dernier rendez-vous de cette année sera le pique-nique, réservé aux adhérents du club et à leurs conjoints et enfants. Ce pique-nique aura lieu salle Clément ADER, le jeudi 29 juin. Ce sera l'occasion d'offrir des fleurs aux animatrices (cf photo).

● En ce qui concerne la nouvelle année sportive, la reprise des cours se fera la semaine 37, soit à compter du **mardi 12 septembre 2017**.

● Les cours, adultes comme enfants, se déroulent à la salle Clément ADER (salle des fêtes du bourg), et sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à la fédération Sports Pour Tous.

● Les cours adultes se déroulent :

- Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce;
- Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien.

● Les cours enfants seront organisés de la façon suivante :

- De 14h15 à 15h00 pour les 4 ans. Les enfants de 5 ans seront acceptés;
- De 15h15 à 16h00 pour les 3 ans.

Le nombre de places dans chaque cours étant limité, les préinscriptions enfants se feront lors du forum des sports (en septembre). Les enfants préinscrits seront prioritaires au moment des inscriptions.

● Le bilan financier étant légèrement déficitaire, les tarifs de cotisation passeront à la rentrée, à :

- 75€ par adulte (donnant accès aux 2 cours adulte);
- 80€ par enfant.

Il est possible de prendre une licence «famille», valable pour l'inscription d'un adulte et d'au moins un enfant. Le tarif est alors dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits. Nous consulter.

Le prix de la cotisation est le même pour une personne de Trélivan que pour une personne extérieure à Trélivan. Les inscriptions se font le jour du cours.

● Les deux premières séances sont gratuites.

● Fournir aussi un certificat médical, pour les personnes qui n'en ont pas fourni cette année (puisque les certificats sont valables 3 ans maintenant).

● Pour plus de renseignements, ou pour une préinscription enfant, venez nous voir lors du **forum des sports qui aura lieu les samedi 9 septembre 2017 (de 10h à 18h) et dimanche 10**

septembre 2017 (de 10h à 13h) à la salle Omnisport (salle du Nemée) de Dinan.

● **Si vous avez envie de faire un peu de sport dans une ambiance chaleureuse et détendue, n'hésitez pas, rejoignez-nous !**

La Présidente, Corinne BREGENT

Tél : 06 12 64 18 69



ASSOCIATION GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS

Suite à l'assemblée générale du vendredi 10 février 2017

COMPOSITION DU BUREAU 2017

CO-PRESIDENTE : Madame CRESSON Martine

CO-PRESIDENT : Monsieur LEBRET Patrick

VICE-PRESIDENT : Monsieur BOURGES André

VICE-PRESIDENTE : Madame GUERIN Andrée

TRESORIER : Monsieur BOHIC Yves

TRESORIERE ADJOINTE : Madame WACHHOLTZ Michèle

SECRETAIRE : Madame VANNIER Michelle

SECRETAIRE ADJOINTE : Madame BUREL Yvonne

Membres : BERNABE Colette, BOULOU Gisèle, QUILLIEN Madeleine, HOUITTE Annick, CHOQUET Yvonne, ODION Hervé, BUREL Henri et LEPLAN Gilles.



Les Co-présidents

Martine CRESSON - Patrick LEBRET

FLEURISSEMENT DU QUARTIER

Achat de fleurs et plantations dans les jardinières au mois de mai.

SORTIE DIMANCHE 21 MAI

DIOR ET GRANVILLE

Une sortie a été organisée avec la visite du parc, du musée DIOR et découverte de GRANVILLE, puis marche l'après-midi à CAROLLES.



MARCHE MENSUELLE TOUS LES 3^{ÈME} DIMANCHE DE CHAQUE MOIS (sauf juillet et août)

Départ à l'abri bus du quartier

Le lieu sera indiqué dans la presse le samedi

Renseignements :

Hervé ODION 02 96 39 61 90

LE PARTAGE DU SAVOIR TOUS LES MERCREDIS DE 19H30 H À 22 H SALLE HÉLÈNE BOUCHER CARTONNAGE, COLLAGE ET DIVERS OUVERT À TOUS

RENSEIGNEMENTS :

YVONNE BUREL 02 96 39 61 09

GYMNASTIQUE SALLE HÉLÈNE BOUCHER REPRISE DE LA SECTION GYM DEBUT SEPTEMBRE. RENSEIGNEMENTS :

MADELEINE QUILLIEN

02 96 39 63 58

VIDE GRENIER

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Quartier de la Barrière terrain des sports du Rocher
route de Broons à partir de 7h30

Tarif : 2 € le mètre

Inscription obligatoire accompagnée du règlement avec un minimum
de 5m pour l'emplacement du véhicule

Inscription pour le 07/09/2017 dernier délai

LEBRET Patrick

25 les Korriganes 22100 TRELIVAN.

Tél : 09.64.02.85.76 - 06.83.47.19.82, email : lebret.pat@wanadoo.fr

CRESSON Martine

33 rue Anatole France 22100 TRELIVAN.

Tél : 06.33.93.89.07, email : martine.cresson11@orange.fr



CLUB VTT/CYCLO TRÉLIVAN

Le dimanche 9 Avril, tout était réuni pour le rendez-vous annuel avec une matinée exceptionnelle pour les membres du club qui ont su mobiliser la population de DINAN Agglomération et bien au-delà. Elle a profité des 6 circuits VTT de 26 à 61 km, des deux itinéraires de 63 et 80 km pour les cyclos en allant sur la côte avec un retour par Pleurtuit. Enfin, les marcheurs ont pu découvrir les quatre parcours de 8, 10, 12 et 14 km en allant dans la campagne et sur les bords des étangs du val. Les 840 sportifs, soit 490 vététistes, 120 routiers et les 230 marcheurs ont apprécié le casse-croûte dans une ambiance conviviale au retour de leur randonnée le dimanche midi. Les commentaires allaient bon train. Nous sommes fiers de cette matinée, une performance au pays de Dinan pour cette 19^{ème} édition.

Nous remercions les propriétaires pour les accès et l'accord de passage UNIQUEMENT pour cette matinée. Nous adressons également nos remerciements aux différents partenaires et, à la municipalité pour l'accès à l'école Jean Ferrat, la mise à disposition de matériel et du point lavage.

En Juin, les membres se donneront rendez-vous pour le pique-nique du club en famille. En attendant, les passionnés du club vont continuer à participer aux randonnées de VTT, aux épreuves cyclotouristes caritatives et cyclosporives de la région pour les remercier d'être

venus à Trélivan tout en découvrant de nouveaux paysages entre copains.

Nous vous invitons à consulter notre site : vtt-cyclo-trelivan.fr/

et notre page : facebook.com/VTT-CYCLO-Trelivan.

Vous pourrez y découvrir des photos et des petites vidéos sur nos circuits vtt de cette matinée sportive.



le Président, Patrick LEBRET



MOTO CLUB TRÉLIVAN

Le 17 et 18 juin prochain, le Moto-Club Trélivan fêtera son 13^{ème} ARMOR SPEED BIKE.

Cette année, une nouvelle course motos en paquets aura lieu (125.4 temps vitesse). Pour plus de renseignements sur les engagements, contacter **M^{me} BERNARD Michèle au 06 74 54 91 89.**

Le samedi soir un spectacle de STUNT avec «Acrobike's 22» animera cette manifestation sportive à partir de 21H.

Tous les bénévoles peuvent prendre contact auprès de **M^{me} LEBON Christine 06 09 26 56 58** pour confirmer leur présence à cette manifestation.

Le Moto-Club Trélivan vous attend nombreux.

*Le Président
Jean-Luc MARIN*



À quelques semaines de la clôture, nous pouvons tirer quelques enseignements de cette 59^{ème} saison. Celle-ci aura été marquée, dès l'été dernier, par l'arrêt provisoire de notre école de foot, faute d'encadrement conséquent et d'un effectif trop limité pour pérenniser l'emploi créé il y a 3 ans. Il a fallu se résoudre à composer avec 3 équipes seniors et deux équipes de jeunes (de 14 à 18 ans).

Cet arrêt momentané aura eu au moins le mérite de déclencher bon nombre de réactions, d'interrogations, et aussi d'incompréhensions. Nous n'allons pas nous étendre sur le passé, voyons plutôt l'avenir et ces quelques bonnes nouvelles.

En effet, depuis quelques semaines, un collectif de jeunes joueurs s'active à créer une cellule fiable et pérenne afin de faire repartir les petites catégories de notre école de foot.

Vous pourrez donc retrouver quelques footballeurs en herbe sur les terrains du bourg dès le mois de septembre.

Les catégories ciblées vont de 5 à 12 ans inclus, avec des entraînements adaptés le mercredi et le samedi.

Rare sur le secteur, nous allons ouvrir aussi une section pré-débutant (de 3 à moins de 5 ans) afin de familiariser en douceur les tout-petits. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Vous trouverez les coordonnées en fin d'article, ainsi que dans le flyer distribué avec ce bulletin.

Autre bonne nouvelle avec la réussite du Tournoi jeunes le 1^{er} mai. Après quelques hésitations, nous avons maintenu ce tournoi, connu et apprécié des clubs voisins.

Si la météo nous a joué quelques tours, nous pouvons nous réjouir de la bonne tenue sportive et familiale de cet événement.

Nous retiendrons surtout la forte mobilisation de l'ensemble des forces vives du Club et des nombreux bénévoles présents.

Il faut désormais espérer que cet élan nous accompagnera autant l'année prochaine.

Enfin, tout à fait en marge de notre saison sportive, **un rdv amical s'est déroulé le samedi 30 avril**, réunissant 51 ans plus tard la première équipe minime de l'AST.

Initiée par Gilles DUPAS, Gilles HERVE et Alain ANDRIEUX, cette initiative a été très appréciée et quasiment tous ont répondu présent, preuve en est de l'attachement au club.

Une belle journée de rencontre, placée sous le signe des retrouvailles et de l'émotion.

A vous de les reconnaître sur les deux photos.

Le bilan sportif de la saison, quant à lui, est plus mitigé, même si nos 5 équipes se sont très bien comportées.

- Passage en R3, nouvelle division créée cette année par la Ligue de Bretagne pour l'équipe A, qui aura alterné le très bon, le moyen, ... et le très moyen.
- Le trio de tête en 2^{ème} division de district pour l'équipe B, avec encore un espoir de montée pour cette équipe.
- Le milieu de tableau pour l'équipe C en 3^{ème} division.



- Une progression tout au long de l'année pour nos jeunes U15 et U18, avec une belle assiduité.

Il faut désormais préparer la nouvelle saison, et surtout accompagner le retour de l'école de foot.

Par avance un grand merci à tous les bénévoles qui oeuvrent bien souvent dans l'ombre mais qui sont indispensables à la bonne marche d'une association sportive.

Merci aussi à la Municipalité et aux services techniques pour leur aide financière et logistique.

Notre prochain rendez-vous est programmé le dimanche 14 mai pour la soirée de fin de saison où bonne humeur et convivialité clôtureront cette saison.

CONTACT ÉCOLE DE FOOT

- Yoann REHEL : 06.13.22.26.90
- Jérémy BOUVIER : 06.68.61.59.14



Pour le Bureau
Guillaume PANNIER, Président de l'AST

ASSOCIATION FLEUR DE BLÉ NOIR

Danses traditionnelles bretonnes

Les beaux jours reviennent et déjà on commence à penser à la fin de l'année scolaire. Pour la section loisirs de l'association, celle-ci ne se terminera pas sans le traditionnel repas de fin d'année.

Celui-ci aura lieu le 13 juin 2017 et donnera encore à chacun l'occasion de partager un moment de convivialité mais aussi de mettre en application les acquis de l'année en matière de danses bretonnes mais aussi d'autres régions. Ce repas est ouvert aux adhérents et conjoints. Sous réserve de places disponibles, les non adhérents peuvent se faire connaître auprès de la présidente ou de la trésorière.

Malgré cette « fin de saison » pour la section loisirs, FLEUR DE BLÉ NOIR va poursuivre ses activités au-delà de la fin juin, date des derniers cours du mardi, par sa participation aux animations et fêtes locales. Entre autres, elle participera à la kermesse de Caulnes le 25 juin et à de nombreuses prestations pour des groupes en soirées privées.



L'association reste disponible pour toute action dans le cadre de son objet social : la promotion de la culture et de la tradition bretonne au travers de la danse et de la musique. Le groupe se produit revêtu des costumes que portaient nos aïeux au début du XXème siècle.

Pour tout renseignement, il est possible de contacter le 02 96 39 40 02 ou le 06 83 81 16 49.

Mais déjà, sans attendre, le conseil d'administration donne rendez-vous à toute personne intéressée par l'apprentissage, la découverte ou le perfectionnement des danses traditionnelles, pour la reprise des cours, le troisième mardi de septembre 2017 (la date sera confirmée par voie de presse).

Ceci n'empêche pas de venir découvrir sans délais la richesse du patrimoine traditionnel et la convivialité de l'association, salle Clément ADER, le mardi à 20h30. Essayer c'est l'adopter.

PS : les photos jointes sont extraites de nos très bons souvenirs de l'échange en 2016 avec nos amis de l'Aveyron et du Limousin, y compris le petit en-cas pris au retour sur les terres bretonnes.

La secrétaire de l'Association : Martine DUFFROS

COMITÉ DE JUMELAGE

Lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier le bureau a été entièrement reconduit et remercie les adhérents de leur confiance.

Le mois de mai est enfin arrivé et verra la venue de nos amis de Montgailhard durant tout le week-end de l'Ascension.

Aux dernières nouvelles les Ariégeois seront 24 à se déplacer en Bretagne.

Il y a déjà plusieurs mois que le bureau du jumelage prépare cet événement. Les familles d'accueil sont trouvées et il faut noter que de nouveaux membres ont adhéré et se font une joie de recevoir des amis.

Le jeudi soir la municipalité offre l'apéritif dinatoire. Dès le lendemain, départ le matin pour la côte de Granit Rose, Ploumanach et une croisière aux 7 Iles. Le samedi sera libre dans les familles avant le repas dansant du soir à la salle Hélène Boucher. Enfin le dimanche le café de départ sera offert par la commune. Dans 2 ans ce sera à notre tour de nous rendre dans les Pyrénées pour y rencontrer nos amis et ainsi continuer à renforcer les liens qui unissent nos 2 communes.

A noter que des membres du bureau ont animé des TAP à l'école Jean Ferrat pour présenter le jumelage et Montgailhard aux enfants de CE2. Ils seront présents à l'accueil des Ariégeois et chanteront l'hymne occitan appris pendant ces TAP qui se sont déroulés sous forme ludique.

Pour finir je voudrais, au nom du comité de jumelage, remercier la municipalité pour la subvention exceptionnelle et l'accompagnement de cette réception.



Pour le bureau, le Président : André-Yves COLAS

INFORMATION DE L'AMICALE LAÏQUE DE TRÉLIVAN



Rappels des objectifs de l'association de l'Amicale Laïque de l'école Jean Ferrat :

- Aider les **enseignants** de l'école primaire et maternelle à réaliser le maximum d'**activités pédagogiques pour nos enfants**.
- Organiser des **manifestations** dont les bénéfiques permettent d'aider à **financer les activités de nos enfants**.
- Créer un esprit de **convivialité** en permettant aux **parents d'élèves, enseignants, aux enfants** et à tous les amis de l'école de se rencontrer par le biais de nos réunions ou manifestations.

Cette année l'Amicale Laïque de Trélivan soutient de nombreux projets pour les élèves de l'école Jean Ferrat.

Tous les élèves de CM1 et CM2 sont partis en classe de neige. La station de Bellevaux a accueilli nos petits Trélivannais avec une superbe météo et assez de neige pour passer une merveilleuse semaine qui restera un souvenir inoubliable de leur passage à l'école Jean Ferrat.

Les élèves découvriront Les Jardins de Brocéliande, la Ferme d'Antan de Plédéliac, Monde et Nature, le musée de l'école de Bothoa et feront un séjour de deux jours à la ferme de Trémargat pour les grandes sections. Ils participeront à plusieurs séances de Cinéma au cours de l'année également.



amicale.laique.trelivan@gmail.com

Le prochain rendez-vous de l'Amicale Laïque de Trélivan : La kermesse Le 24 Juin 2017. Merci à tous ceux qui participent à ces manifestations !

THERMIE PAC
SAV POMPES A CHALEUR



- AEROTHERMIE
- GEOTHERMIE
- CLIMATISATION
- PAC PISCINE

MISE EN SERVICE - ENTRETIEN - DEPANNAGE

MORIN ANTHONY
Dinan - Saint Malo - Dol

06 16 42 38 42

DINAN TAXI

06 62 65 34 66

Transport médical.
Transport de voyageurs.
Toutes destinations. 7/7



Emmanuel Jung, La Renaudais, 22100 Trélivan

RECENSEMENT MILITAIRE



Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

À savoir

L'attestation de recensement n'est pas requise lors de l'inscription à l'apprentissage anticipé de la conduite d'un véhicule pour les jeunes âgés de moins de 16 ans. **En aucun cas l'attestation de recensement ne peut être délivrée avant la date anniversaire des 16 ans** (art. L.113-1 et R*111-1 du code du service national).

ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES

Si vous êtes confrontée à la violence, ne restez pas seule. Venez nous rencontrer pour trouver le soutien nécessaire afin de faire évoluer votre situation, à votre rythme. L'Espace Femmes du Pays de Dinan est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui saura vous accueillir et prendre du temps avec vous. Vous y trouverez écoute, compréhension et soutien et des personnes qualifiées vous aideront dans vos démarches. S'il ne vous est pas possible de vous déplacer, prenez contact par téléphone ou par mail et nous vous recontacterons.



ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

☎ **02 96 85 60 02** (ligne directe)
 ● les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)
 Contact: **Annie OLLAGNIER** - Mail : annie.espacefemmes@steredenn.org

ACCUEIL POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ET LEURS PROCHES

☎ **02 96 85 30 84** (ligne directe)
 ● le jeudi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00 (avec ou sans rendez-vous)
 Contact: **Christiana BAPTISTE** - Mail : christiana.espacefemmes@steredenn.org
 Vous pouvez aussi contacter l'accueil de l'Espace Femmes aux heures d'ouverture, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
 au **02 96 85 60 01** (standard)

Espace Steredenn - 1 route de Dinard - 22100 DINAN



RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A la garderie péri-scolaire, rue des Clairettes

- Séance espace jeux ouverte aux assistants(es) maternels(elles) **le 20 juin de 9h30 à 11h30.**
- Atelier musique ouvert aux parents et assistants (es) maternels(elles) **le 26 juin de 9h15 à 11h45.**

Pour tout renseignement : RPAM à Dinan agglomération • **Tél. 02 96 87 52 78**
rpam.dinan@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr

TAXE DE SEJOUR

POURQUOI UNE TAXE DE SEJOUR ?

Créée par une loi de 1910, la taxe de séjour est instituée à l'initiative des collectivités réalisant des dépenses favorisant l'accueil des touristes.

QUI PEUT INSTITUER LA TAXE DE SEJOUR ?

La taxe de séjour peut être instituée par des communes et groupements de communes.

Sur notre territoire depuis le 1^{er} janvier 2017, Dinan Agglomération collecte et encaisse cette taxe harmonisée sur l'ensemble du territoire, tant au niveau des tarifs que du mode de perception.

A QUOI SERT LA TAXE DE SEJOUR ?

Les recettes générées par la taxe de séjour sont reversées à l'office de tourisme de l'agglomération. Ainsi le territoire dispose de moyens supplémentaires pour mettre en place des actions de qualité en faveur du tourisme (actions de communication, de promotion, de développement touristique).

Nous contacter :

Nathalie Roulon, régisseuse de la Taxe de Séjour
02 96 87 52 74
n.roulon@dinan-agglomeration.fr

QUI PAIE LA TAXE DE SEJOUR ?

La taxe de séjour est payée par chaque visiteur hébergé, directement aux établissements d'hébergements touristiques. Elle est calculée par personne et par nuitée et est ensuite reversée par les hébergeurs touristiques au service « taxe de séjour » de l'agglomération.

COMMENT DECLARER ?

La taxe de séjour est collectée tout au long de l'année puis reversée au trimestre. Pour la déclarer, les propriétaires remplissent un registre du logeur sous format papier, excel ou via la plateforme de télédéclaration sur le site

<http://taxe.3douest.com/dinan.php> (24/24h, 7/7j)

LES TARIFS

Le code général des collectivités territoriales détermine des fourchettes tarifaires selon les catégories d'hébergements.

Qui est exonéré ?

- ⇒ Les personnes mineures (-18 ans),
- ⇒ Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans une commune du territoire,
- ⇒ Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Une permanence est mise en place dans les antennes de Dinan Agglomération

	Collecte Juillet 2017	Collecte Octobre 2017
Antenne Broons	17 juillet de 9h à 12h30	16 octobre de 9h à 12h30
Antenne Plouër-sur-Rance	18 juillet de 9h à 12h30	17 octobre de 9h à 12h30
Antenne Plancoët	20 juillet de 9h à 12h30	19 octobre de 9h à 12h30
Antenne Matignon	21 juillet de 9h à 12h30	20 octobre de 9h à 12h30

Les déclarations d'Avril et Janvier sont à adresser directement au service Taxe de séjour de Dinan Agglomération

LUTTE CONTRE LE BRUIT DU VOISINAGE

Arrêté Préfectoral

Le décret N° 88-523 du 5 mai 1988, pris pour l'application de l'article L-1 du Code de la Santé fixe les règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement Sanitaire Départemental définis par arrêté préfectoral du 15 février 1980.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par les intensités, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- 1°) des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.
- 2°) des publicités par cris ou par chants.
- 3°) de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 3 du présent article pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les demandes motivées devront parvenir revêtues de l'avis du ou des Maires concernés au moins trente jours avant la ou les dates sollicitées.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h30 et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4bis : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, ou appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ENVIRONNEMENT

TONTE DES PELOUSES

IL EST INTERDIT DE METTRE LES TONTES DES PELOUSES DANS LES POUBELLES RESERVEES AUX ORDURES MENAGERES. NE PAS METTRE DE DÉCHETS VERTS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Chacun peut acquérir à DINAN AGGLOMERATION un composteur individuel suivant la taille souhaitée à savoir :
Composteur plastique : 450l tarif 10€ ; 620l tarif 13€.

Composteur bois : 300 l : 18€ € 600 l : 25€

Ces composteurs sont à réserver et à retirer auprès des services de DINAN AGGLOMERATION, 34 rue Bertrand Robidou à DINAN, du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30.

Contact téléphonique : 02.96.87.20.10

Site : www.dinan-agglomeration.fr

VERRE

Emplacement des conteneurs :

Parking du Bourg, Etang du Val, Lotissement Sevestrais Vaucouleurs, La Douettèe, Le Rocher, La Barrière, Résidences des Genêts et des Korrigans, Salle des fêtes, Place de l'Eglise.

CEUX-CI NE SONT PAS FAITS POUR DEPOSER LES SACS POUBELLES.

ESPACE PROPRETÉ

Cet espace, situé sur le parking du Cimetière comprend trois conteneurs distincts permettant de collecter de manière sélective les : plastiques - papiers - verres.

TOUT AUTRE DÉCHET EST INTERDIT.

COLLECTE DES SACS JAUNES : RAPPEL

Jours de collecte par secteur :

**Le lundi : Genêts – Bruyères – Korrigans – Ajoncs –
Résidence Anne de Bretagne
Le vendredi matin très tôt :
Bourg et autres secteurs**

A quoi sert le tri sélectif ?

Préserver notre environnement en optimisant les ressources naturelles
Maîtriser les coûts d'élimination
Créer de nouvelles activités, et donc de l'emploi.

Je trie



Je mets aux ordures ménagères



COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des emballages à recycler (bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux, revues, magazine), s'effectue au point poubelles. **Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.**

GESTION DES DÉCHETS

APPORTS VOLONTAIRES DE DECHETS : DECHETTERIE DES LANDES FLEURIES, rue A. Pavie à QUEVERT : (réservée aux particuliers).

**NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Toute l'année, les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et
samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45.**

**ATTENTION : pour vous y rendre vous devez vous
munir de votre « PASS DÉCHETTERIE »
à retirer à DINAN AGGLOMERATION.**



Rappel sur les risques de feux de végétation et de forêts

*Courrier du 25 mai 2011
de la Préfecture des Côtes d'Armor*

Information sur les risques de feux de végétation et de forêts :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que :
« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchetterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

ENTREtenir AU NATUREL

Prendre soin du jardin dès le début du printemps pour ...



Avec l'arrivée des beaux jours, certaines plantes « indésirables » (pissenlit, rumex, plantain, chardon et laiteron) commencent à faire leur apparition dans les rues et les jardins.

Si vous ne souhaitez pas les voir se développer, il faut agir dès leur apparition. A l'état de plantules, leurs fines racines s'arrachent très facilement à la main ou à l'aide d'un outil (balai, râteau, binette, ...), sur terre humide. Renouvelée régulièrement, cette opération vous évitera un travail d'arrachage laborieux



par la suite, ou l'utilisation de produits désherbants dangereux pour éliminer les racines en profondeur. Si la plante vient à se développer, coupez les fleurs avant qu'elles ne graine et ne se disséminent.

Après cela, un bon paillage à base d'écorce, de bois déchiqueté, de tonte sèche, de feuilles mortes ... évitera que l'elles ne gagnent les massifs ou le potager.

Et lorsque vous tondez votre pelouse, remontez la hauteur de coupe à 7 cm, cela aura pour effet garanti de limiter le développement de ces adventices.

Mais après tout, les plantes sauvages sont-elles si gênantes lorsqu'elles s'installent au pied d'un mur, au bord d'une allée ? Apprenons aussi à les apprécier, elles favorisent la biodiversité.

... ne plus utiliser de produits chimiques dangereux

Il est important de rappeler que les pesticides utilisés au jardin, dans les rues, sont dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement. On en retrouve encore en quantités importantes dans les sols et dans les rivières qui alimentent nos ressources en eau potable.



C'est pour cela que, depuis le 1er janvier 2017, la réglementation interdit aux magasins de vendre ces produits potentiellement dangereux en libre-service et ne les délivrent qu'après un conseil personnalisé par un vendeur certifié.

Rappelons aussi que, depuis 12 ans, l'arrêté 2 « fossés » de 2005 interdit à tous d'utiliser des pesticides à proximité de l'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs, ...).



... Les collectivités donnent l'exemple !

Depuis plusieurs années, l'ensemble des communes et intercommunalités du bassin versant de la Rance aval, travaillent à réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et voiries.

Aujourd'hui, plus de la moitié se sont engagées à ne plus en utiliser du tout, quand les autres n'en n'utilisent plus que dans les cimetières. Avec l'appui de COEUR Emeraude et de Dinan Agglomération, élus et agents des services techniques mettent en place de nouvelles techniques pour offrir aux habitants un cadre vie agréable dans le respect de la santé et de l'environnement.



LE DON DE MOELLE OSSEUSE



Le Don de Moelle Osseuse peut sauver des vies

Si aujourd'hui vous pouvez devenir un héros en sauvant de la noyade un enfant tombé dans le port de Paimpol, vous pouvez plus sûrement avoir le même sentiment en faisant un don de moelle osseuse.

La moelle osseuse, c'est quoi ?

C'est, en quelque sorte, l'usine à fabriquer les cellules souches hématopoïétiques, à l'origine de vos cellules sanguines. En fonctionnement normal, cette « usine » renouvelle vos globules rouges, vos globules blancs et vos plaquettes. Mais il arrive que ce mécanisme bien huilé s'enraye, que cette usine ne fonctionne plus comme elle devrait. La maladie la plus connue est la leucémie, ou cancer des cellules du sang. En cas de dysfonctionnement grave, il faut remplacer votre moelle osseuse malade par une moelle saine et **compatible**. C'est là toute la difficulté : si votre voisin de palier n'est ni votre frère ni votre sœur, il y a seulement 1 chance sur 1 million que vous soyez compatibles ... D'où la difficulté de trouver un donneur ! Si vous avez de nombreux frères et sœurs, vous trouverez peut-être plus facilement un donneur : 1 chance sur 4 d'être compatible.

Comment peut-on se porter volontaire au don de moelle osseuse ?

Vous êtes en excellente santé ? Vous avez entre 18 et moins de 51 ans ? Vous acceptez un entretien médical et une prise de sang avant inscription effective ? Vous acceptez l'idée d'une courte anesthésie générale le jour où vous seriez appelé à donner ? Alors vous pouvez devenir volontaire au don de moelle osseuse en vous inscrivant sur le fichier national. Plus jeune vous vous porterez volontaire, plus vous aurez un jour la chance de donner.

Quand est-ce que je donnerai ?

Demain, dans un an, dans 10 ans, peut-être jamais, et à 60 ans vous serez rayé du fichier national des volontaires. Si un jour vous êtes appelé à donner, c'est que vous serez **LE** donneur qui peut sauver le malade qui a besoin de **VOUS**. C'est pour avoir un maximum de chances de trouver un donneur pour chaque malade en attente de greffe qu'il faut être le plus nombreux possible à s'inscrire sur ce fichier. Il n'y a actuellement que 252 000 inscrits en France (26 millions dans le monde) et l'objectif est d'inscrire chaque année près de 20 000 volontaires supplémentaires. Compte tenu des contre-indications médicales, des désistements, des suppressions pour limite d'âge, il faut trouver chaque année 30 000 volontaires. Soit statistiquement 500 personnes par million d'habitants : plus de 250 dans les Côtes d'Armor !

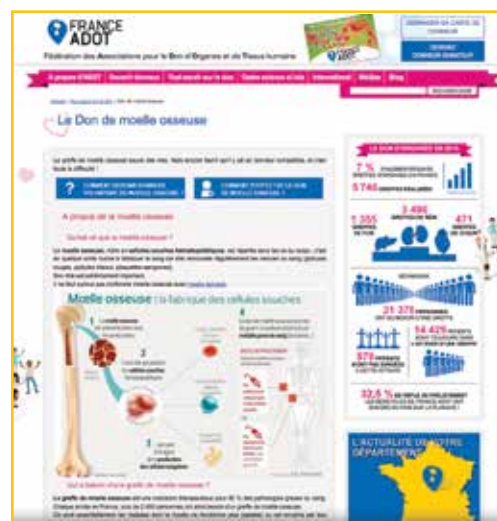
Comment je donnerai ?

Le don ne s'effectue jamais dans l'urgence : vous aurez le temps de vous organiser. En principe, vous serez hospitalisé 2 jours et le prélèvement aura lieu sous anesthésie générale (environ 1 heure), dans les os du bassin. Vous aurez une petite semaine d'arrêt, pris en charge par la sécurité sociale : il ne vous en coûtera pas un centime. La moelle osseuse prélevée se régénérera dans les 3 jours. En réalité, dans 3 cas sur 4 actuellement, le prélèvement sera beaucoup plus simple, mais on ne peut certifier qu'il ne faudra pas utiliser la méthode précédente, pour laquelle vous devez vous engager. La nouvelle méthode consiste, après injection d'un médicament pendant quelques jours avant le prélèvement, à prélever vos cellules souches hématopoïétiques par cytophérèse : on vous prélèvera du sang qu'on vous réinjectera après extraction des cellules souches. Si cette méthode douce, qui ne peut s'appliquer dans tous les cas vous est proposée, ce sera moins contraignant pour vous...

Il ne faut pas confondre avec la moelle épinière

La moelle osseuse se situe dans les os et n'a rien à voir avec la moelle épinière, qui appartient au système nerveux.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.france-adot.org : vous y découvrirez tout ce qu'il faut savoir sur le Don de Moelle Osseuse (avec des témoignages), mais aussi sur le Don d'Organes (vous pourrez même demander en ligne votre carte de donneur d'organes).



**FRANCE
ADOT22**

Pour vous porter volontaire : FRANCE ADOT 22
(Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains),
25 rue Ker Iliz à Trévou-Tréguignec
02 96 23 79 39 / 06.83.54.60.40 – franceadot22@wanadoo.fr

LE DON D'ORGANES



Don d'Organes : quand une mort peut sauver des vies

Perdre brusquement un être cher est une terrible épreuve à laquelle nous ne sommes jamais préparés. Mais cette mort peut parfois sauver des vies.

Les patients victimes d'un accident vasculaire cérébral ou d'un traumatisme crânien sont transférés vers le service de réanimation d'un hôpital où tout est mis en œuvre pour les sauver. Si malgré tous les efforts entrepris le sang n'irrigue plus le cerveau, la mort est définitivement installée.

Le patient est dit « **en état de mort encéphalique** » : arrêt irrémédiable et irréversible de toute activité cérébrale, alors que la respiration et les battements du cœur sont maintenus artificiellement par des techniques de réanimation.

Cet état, très rare et de durée limitée, est le seul qui permette un prélèvement d'organes.

Ce prélèvement peut être réalisé, en concertation avec la famille, si le défunt n'en a exprimé aucun refus de son vivant. Cette intervention n'entraîne aucun frais pour l'entourage du donneur, et le corps lui est rendu après le prélèvement. Le don est strictement anonyme et les organes sont attribués selon des règles strictes établies par l'Agence de la Biomédecine, organisme public chargé de veiller au bon fonctionnement de la greffe d'organes en France.



Ces quelques phrases expliquent l'acte citoyen que représente le don d'organes, pour inciter chacun à se positionner le plus tôt possible vis à vis du Don, et éviter ainsi à son entourage de devoir décider pour lui dans un contexte dramatique. Dès lors de nombreux malades atteints de pathologies rénales, cardiaques, pulmonaires, hépatiques, ... pourront vivre !

Pour en savoir plus sur le Don d'Organes, pour prendre sa carte de donneur : www.france-adot.org. Vous pourrez aussi vous renseigner sur le Don de Moelle Osseuse.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur www.france-adot.org : vous y découvrirez tout ce qu'il faut savoir sur le Don d'Organes (avec des témoignages, et vous pourrez demander votre carte de donneur), mais aussi sur le Don de Moelle Osseuse (vous pourrez vous pré inscrire pour devenir volontaire).



**FRANCE
ADOT22**

Pour tout renseignement : FRANCE ADOT 22

(Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains),

25 rue Ker Iliz à Trévou-Tréguignec

02 96 23 79 39 / 06.83.54.60.40 – franceadot22@wanadoo.fr

Ouvrez votre Dossier Médical Partagé et facilitez votre suivi médical !



L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous invite à créer votre Dossier Médical Partagé (DMP) en avant-première* !

Traitements, résultats d'examens, antécédents médicaux... Le Dossier Médical Partagé conserve précieusement vos données de santé en ligne.

Il vous permet de les consulter et de les partager de manière hautement sécurisée avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Pour créer votre Dossier Médical Partagé, connectez-vous sur www.mon-dmp.fr muni(e) de votre carte Vitale.

* réservé aux ouvrants-droit du régime général pour l'instant.

DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL POUR TOUS DES 50 ANS



Pour la 10^{ème} année consécutive la MSA d'Armorique s'associe à la campagne destinée à promouvoir le dépistage organisé du cancer du colon.

Le cancer colorectal touche environ 43 000 personnes en France chaque année, provoquant près de 18 000 décès. Ce type de cancer évolue en effet sans symptôme ni signe perceptible dans un premier temps. Il peut donc être diagnostiqué tardivement et nécessiter des traitements lourds.

Pourtant, grâce à au dépistage, il est possible de le détecter précocement et de le guérir dans 9 cas sur 10. Lorsqu'un cancer colorectal est détecté très tôt, c'est-à-dire qu'il est relativement petit et ne s'est pas propagé loin de son point d'origine, les traitements sont moins lourds et permettent une meilleure qualité de vie.

Le dépistage pour qui ?

Le cancer colorectal est généralement détecté chez des hommes et femmes de plus de 50 ans.

C'est pourquoi le test est proposé à tous entre 50 et 74 ans, y compris les personnes qui ne présentent ni symptôme, ni facteur de risque particulier.

Le dépistage en pratique

Tous les deux ans, les personnes ciblées sont invitées par courrier à retirer le test chez leur médecin. Ce test, très simple, rapide et efficace est à faire chez soi. Il permet de rechercher des traces de sang caché dans les selles. Les résultats sont transmis par courrier à votre domicile et un double est envoyé à votre médecin traitant. Le test est pris en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais de votre part.

Le dépistage :

un geste simple qui peut vous sauver la vie

Pour plus d'informations rendez-vous sur le site

www.msa-armorique.fr

DÉFIBRILLATEUR



La commune est dotée d'un défibrillateur automatisé externe (DAE), utilisable par toutes les personnes formées ou non aux gestes d'urgence. Il suffit de se laisser guider par l'appareil.

Le défibrillateur est à disposition, dans le bourg à l'entrée du terrain de football Brihi - Hervé - Ledaguenel.



Défibrillateur ?

Ai-je le droit d'utiliser un défibrillateur ?
Depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur.

Pourquoi avoir un défibrillateur ?
Le défibrillateur sauve des vies. Quand une personne subit un arrêt cardio-respiratoire, le rythme régulier du cœur devient chaotique. Chaque minute sans battement du cœur diminue les chances de survie.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?
Un défibrillateur (DAE) est employé pour administrer une décharge électrique à une personne qui vient d'avoir un arrêt cardiaque.

Comment fonctionne un défibrillateur automatisé externe ?
Deux électrodes, connectées au défibrillateur, sont placées sur le thorax du patient. Un ordinateur à l'intérieur du défibrillateur



analyse le rythme cardiaque du patient et détermine si un choc est recommandé pour sauver la victime. Si un choc est nécessaire, le défibrillateur donnera les instructions vocales pour choquer le patient en toute sécurité.

Est-ce qu'un défibrillateur est compliqué à utiliser ?
Le défibrillateur est très simple d'utilisation.

Il est cependant conseillé de suivre une formation, notamment à la réanimation cardio-pulmonaire.

Est-ce qu'un non médecin peut faire une erreur en utilisant un défibrillateur ?
Non. Les instructions vocales du défibrillateur guident l'utilisateur étape par étape. De plus, l'appareil a été spécialement conçu pour que l'utilisateur ne puisse pas délivrer de choc à quelqu'un qui ne nécessite pas de choc.

Est-ce que le défibrillateur peut faire une erreur ?
Ceci est très peu probable. Les études montrent que le défibrillateur interprète le rythme cardiaque de la victime plus rapidement et plus précisément que les professionnels formés des urgences. Si le défibrillateur détermine qu'aucun choc n'est nécessaire, il ne pourra pas y avoir de choc délivré.

02 96 80 88 48

FLEUR D'OHANN
ARTISAN FLEURISSEUR

Place du 19 Mars 1962
TRÉLIVAN

Nolwenn Romiti Services
Services à la personne

Bougault
22100 TRELIVAN

Mobile : 06.04.15.58.00
Fixe : 02.96.85.35.81

n.romitis@hotmail.com

814 504 767 RCS
Pour vous aider au quotidien

INFORMATION – PRÉVISION CANICULE ÉTÉ 2017



Madame, Monsieur,

Suite à la canicule de 2003, le gouvernement demande chaque année aux élus de recenser toutes les personnes pouvant nécessiter une assistance des services médico-sociaux ou sanitaires en cas de périodes climatiques intenses et notamment caniculaires. Je vous invite à me faire savoir à l'aide du questionnaire joint, si vous-même ou un de vos proches êtes concerné par ce risque. Cet imprimé complété est à remettre à l'accueil de la Mairie.

Le Maire, Claude LE BORGNE

(coupon ci-dessous à compléter et à retourner à la mairie)



Papillon à découper et à retourner à la Mairie

PERSONNE A RECENSER EN CAS DE CANICULE :

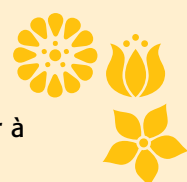
NOM : PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER :
ADRESSE :
.....

PERSONNE DEMANDANT LE RECENSEMENT :

LA PERSONNE ELLE-MÊME :
UN PARENT : NOM – PRENOM et LIEN DE PARENTE :
UN PROFESSIONNEL : NOM – PRENOM – QUALITE :
RAISONS MOTIVANT LE RECENSEMENT :
.....
.....



CONCOURS DES MAISONS FLEURIÉS



Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries doivent déposer à la Mairie le coupon ci-dessous **AVANT LE 30 JUIN 2017**.
Le jury(1) passera visiter ces habitations après cette date.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIÉS DE TRELIVAN POUR 2017.

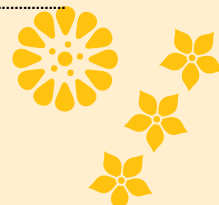
NOM..... PRENOM.....

Adresse.....

Participant dans la catégorie n° (2)

(1) le jury est composé d'élus de TRELIVAN

(2) voir le règlement page 15 (votre catégorie peut être modifiée par le jury).



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature	Où s'adresser	Pièces à fournir
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux conjoints	
Duplicata livret de Famille	Mairie du domicile	
Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Mairie pour consulter les règles du PACS	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent la naissance	Livret de famille ou carte d'identité certificat du praticien
Reconnaissance : (hors mariage) • <i>Avant naissance</i> : (ne concerne que le père) l'enfant est reconnu automatiquement par la mère depuis juillet 2007 • <i>Après naissance</i>	Mairie du domicile	Carte d'identité
	Mairie du domicile	Carte d'identité du déclarant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès	Livret de famille et certificat de décès délivré par le médecin
Inscriptions à l'école	Mairie	Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et éventuellement certificat de radiation de l'école précédente
Inscriptions sur les listes électorales Concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes qui atteindront 18 ans dans l'année.	Mairie du domicile avant le 31 décembre de l'année en cours	Carte d'identité et justificatif de domicile (Facture EDF, téléphone)
Recensement militaire (les jeunes doivent se faire recenser à la date anniversaire de leur 16 ans)	Mairie du domicile	Livret de famille et pièce d'identité
Carte nationale d'identité Si le demandeur est mineur, il doit être accompagné d'un de ses parents Si les parents sont divorcés	Mairie de Dinan, Broons, Matignon, Jugon-les-lacs, Merdrignac, Plancoët, Le Mené, Ploubalay. (contacter la Mairie de Trélivan pour tout renseignement : Tél : 02.96.39.16.31) Le mineur doit être présent à l'établissement de la demande ainsi qu'à la remise de la carte d'identité	- Extrait d'acte de naissance pour une première demande ou si perte ou vol ; - Livret de famille si possible ; - un justificatif de domicile ; - 2 photos conformes aux normes carte d'identité (ne pas les découper) ; - Joindre 1 timbre fiscal d'une valeur de 25€ si perte ou vol. Joindre copie du jugement de divorce.
Demande de passeport	Mairie de Dinan Tél : 02.96.39.22.43 Prendre rendez-vous	- Retirer un dossier dans votre mairie et la liste des pièces à fournir. Timbres fiscaux de : 86 € pour un adulte, 42 € pour un jeune de 15 à 18 ans, 17 € pour les enfants de moins de 15 ans inclus. (tarifs photos fournies) - Pour un renouvellement fournir l'ancien passeport.

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux personnes handicapées dans leurs déplacements et habitant Le Bourg, de leur apporter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél : 02.96.85.97.36

Horaires :

mercredi 10h00 -12h00 ; 15h00 -17h00

jeudi : 16h30 -18h30

samedi : 10h00 -12h00

Horaires pendant les vacances scolaires :

mercredi et samedi : 10h00 -12h00

Les élèves de l'école Jean Ferrat y sont accueillis tous les lundis après-midi.

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

Du lundi au mercredi :

8h30-12h00 / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00 /

Après-midi : fermeture au public

Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Le samedi matin : 10h00-12h00

*(pas de permanence le samedi matin
du 10 juillet au 31 août inclus)*

ÉCOLES

Ecole Jean Ferrat : 02.96.85.41.46

Ecole Mosaïque (Léhon) : 02.96.93.32.16

PERMANENCES DU MAIRE

Le mercredi après-midi, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

PERMANENCES DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

sur rendez-vous

(prendre contact avec le secrétariat)

Suzanne LEBRETON : Finances - Ecoles Jean Ferrat et Mosaïque.

Rémi MAILLARD : Espaces publics - Voirie - Chemins de randonnée - Environnement.

Marie-Claire BOTREL : Culture et animation communale – Fleurissement – Jeunesse – Centre de Loisirs.

Jacky BAILLEHAICHE : Salles des fêtes : locations, remise des clés, maintenance et entretien.

Annie RAULT : Information, Centre communal d'action sociale. Permanence le 1^{er} mardi de chaque mois à la salle Hélène BOUCHER de 11h15 à 12h00 (sauf en août)

Pascal GODET : Sports.